



Annexes

Conseil d'administration du 22 mars 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 mars 2012

Salle du conseil
Présidence

1 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



Ordre du jour

1. Informations
2. Contrat quinquennal 2012-2016
3. Questions diverses

2 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



1. Informations

- Appel à projets IDEFI
- 37 projets sélectionnés
- 1 projet porté par l'UA : REMIS
- 1 projet avec participation de l'UA : MANIMAL (porteur : ONIRIS)

Nomination d'un chargé de mission auprès du VP étudiant

- « Le vice-président étudiant est assisté par un chargé de mission nommé par le président par mi les étudiants du conseil d'administration sur proposition du vice-président étudiant »
- Solène Gourdon est proposée par Antoine Jacquet

2. Contrat quinquennal 2012-2016

Contrat d'établissement
Indicateurs et cibles de performance
Annexe financière

5 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



Le contrat : historique

- **Projet stratégique adopté par le CA le 8 décembre 2011**
- **Indicateurs contractuels : document validé par le bureau le 20 décembre 2011**
- **Réunion à Angers avec les représentants du MESR le 25 janvier 2012**
 - Un texte de 10 pages sera proposé par le MESR
 - Des parties communes aux 3 universités de la Région : formation doctorale, IUFM
- **Réunion au MESR sur les indicateurs : 28 février 2012**
- **Réception de la proposition du MESR pour le texte du contrat : 1^{er} mars 2012**

6 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



Le contrat : historique

- *Modification des parties communes après négociation avec les présidents des universités de Nantes et du Maine*
- *Autres modifications validées par le comité de direction et le conseil de gouvernance*
- *Envoi du texte modifié et des indicateurs au MESR : 12 mars 2012*
- *Retour des documents validés par le MESR le 16 mars*
- *CA : 22 mars 2012*
- *Signature du contrat : 28 mars 2012*

7 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



Contrat : plan

- **PRÉAMBULE**
- **DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PARTENARIATS POUR ATTEINDRE UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE**
- **MAINTENIR UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE**
- **APPROFONDIR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE EN INSTAURANT UN PILOTAGE EFFICIENT DE L'ÉTABLISSEMENT**
- **VALORISER LES ATOUTS DE LA POLITIQUE DE SITE**

8 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PARTENARIATS POUR ATTEINDRE UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE

1/ Renforcer l'architecture des cinq pôles existants

- **Poursuivre la structuration de la recherche :**
 - Le rôle des SFR
 - Réduire le nombre des EA
 - Favoriser la recherche transdisciplinaire
- **Aider au pilotage et à la décision :**
 - Compléter les indicateurs disponibles
 - Connaître en temps réel la production scientifique

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PARTENARIATS POUR ATTEINDRE UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE

2/ Développer une stratégie de recherche via des partenariats

- Avec les EPST : la DGG; les chaires d'excellence
- Avec les partenaires locaux : le pôle universitaire angevin, le CHU et l'ICO
- La valorisation de la recherche : le rôle de la SATT

3/ Atteindre une recherche d'excellence par des partenariats au niveau international

MAINTENIR UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE

1/ Renforcer le pilotage de l'offre de formation

- **Piloter en confortant le dialogue**
 - Avec les composantes : les C.O.M.
 - Avec les partenaires du PRES UNAM
 - Avec l'Institut Catholique de l'Ouest
- **Développer des outils statistiques et comptables de pilotage de l'offre de formation : indicateurs, tableaux de bord...**
- **Etendre la démarche qualité : conseils de perfectionnement, évaluation des enseignements**

11 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



MAINTENIR UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE

2/ Conforter une offre de formation attractive

- **La licence comme continuum du lycée à l'université**
 - Un continuum de bac-3 à bac +3
 - Progressivité de la spécialisation disciplinaire
 - Rationaliser au besoin au moyen de regroupements
 - Préserver l'aspect professionnalisant de l'offre de formation
- **Le Master comme continuum de la licence et préalable à la recherche afin de renforcer l'adossement formation / recherche**
 - Stabilité et lisibilité
 - Accentuer la professionnalisation ou l'internationalisation
 - Vers une carte régionale harmonisée de l'offre de formation master
 - Construction d'un cycle de formation en 2 ans : les contrats pédagogiques
- **Faisabilité d'un centre polytechnique universitaire à étudier**

12 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



MAINTENIR UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE

2/ Conforter une offre de formation attractive

- **Les formations en santé**
 - Compléter les dispositifs de réorientation des étudiants ayant échoué au concours de PACES
 - Les autres formations de santé : licence TLM, intégration de l'école de sages-femmes, convention avec les IFSI
 - Poursuivre (et évaluer) la coopération avec l'université du Maine pour la PACES
- **La formation des maîtres : un projet politique commun des 3 universités du PRES**
 - Organisation à l'échelle académique de la formation initiale et continue en coopération avec le rectorat
 - Vers un contrat d'objectifs et de moyens partagé entre les 3 universités
 - Elaboration et mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2012-2013

MAINTENIR UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE

2/ Conforter une offre de formation attractive

- **L'internationalisation de l'offre de formation et la mobilité**
 - Multiplier les échanges d'étudiants et d'enseignants
 - Augmenter le nombre de diplômes en partenariat international
 - Renforcer les enseignements de langues ou en langues étrangères
- **La formation tout au long de la vie et en alternance**
 - Mener une politique ambitieuse au bénéfice des étudiants, ainsi qu'en direction des salariés et des demandeurs d'emploi
 - Restructurer le CUFCo et redéfinir ses missions

MAINTENIR UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE

3/ Poursuivre le développement de l'aide aux étudiants

- **Accompagner spécifiquement les étudiants**
 - Pérenniser les dispositifs de détection et d'aide aux étudiants en difficulté
 - Privilégier le travail en petits groupes, le contrôle continu....
 - Mettre l'accent sur l'acquisition des compétences transversales (C2i, langues...)
 - Suivre l'insertion professionnelle des étudiants
- **Construire une véritable université numérique au service des étudiants**
 - En coordination avec le PRES
 - Des applications plus tournées vers les services aux étudiants

MAINTENIR UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE

3/ Poursuivre le développement de l'aide aux étudiants

- **Maintenir et développer selon les mêmes critères de qualité la documentation**
 - Valorisation documentaire physique et virtuelle
 - Valorisation de la production scientifique
 - Certification ISO 9001
- **Poursuivre la politique de l'université en matière de vie étudiante**
 - Un facteur d'attractivité de l'UA
 - Poursuivre les efforts en faveur de la participation des étudiants à la vie de l'université et leur intégration dans la Cité

APPROFONDIR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE EN INSTAURANT UN PILOTAGE EFFICIENT

1/ Affirmer la gouvernance de l'université

- **Un pilotage à renforcer**
 - Mutualisation des fonctions support
 - Généralisation des contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes
- **Une démarche qualité à piloter au niveau central**
 - Systématiser l'évaluation des formations et des enseignements
 - Développer la démarche qualité en recherche en partenariat avec les EPST
 - Etudier les sources d'efficience dans les processus et l'organisation des pôles
 - Etablir une cartographie des processus, source d'amélioration continue et de partage des bonnes pratiques....

17 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



APPROFONDIR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE EN INSTAURANT UN PILOTAGE EFFICIENT

2/ Améliorer la qualité du pilotage budgétaire

- Perfectionner les procédures budgétaires et comptables
- Séparer la DAF de l'agence comptable

18 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



**APPROFONDIR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE
EN INSTAURANT UN PILOTAGE EFFICIENT**

**3/ Poursuivre la mise en place de la gestion
prévisionnelle des emplois et
compétences (GPEEC)**

- **Mettre en place le volet « compétences » après le volet « emplois »**
- **Porter une attention particulière aux emplois contractuels et au suivi de la masse salariale : anticiper l'évolution du GVT**
- **Mettre en place une politique de recrutement et de redéploiement à l'occasion des départs en retraite : les personnels enseignants et les personnels administratifs**

19 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



**APPROFONDIR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE
EN INSTAURANT UN PILOTAGE EFFICIENT**

**4/ Réussir la mise en œuvre d'un schéma
directeur du numérique**

- **Achever la centralisation des missions et tâches au niveau de la DSI**
- **Compléter le SDSI validé en février 2011 et l'intégrer à un schéma directeur du numérique**

20 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



APPROFONDIR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE EN INSTAURANT UN PILOTAGE EFFICIENT

5/ **Elaborer une politique immobilière rationnelle, qui accompagne le développement de la recherche et de la formation, sans mettre en péril les finances de l'université**

- **Un patrimoine immobilier en expansion**
 - L'Institut du végétal
 - IRIS2
- **Un schéma directeur en cours d'élaboration**
- **Des coûts à maîtriser : diminuer les coûts de fonctionnement, rationaliser l'occupation des locaux, entreprendre une démarche de développement durable**

21 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



VALORISER LES ATOUTS DE LA POLITIQUE DE SITE

1/ **La politique régionale de formation doctorale**

« Permettant une avancée supplémentaire, l'université d'Angers, aux côtés des deux autres universités du PRES UNAM, engagera une réflexion sur une stratégie régionale et partagée pouvant conduire à terme à la mise en place d'un doctorat commun »

22 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



VALORISER LES ATOUTS DE LA POLITIQUE DE SITE

2/ Le développement des activités transversales du PRES UNAM

- Des projets communs dans l'espace européen
- La promotion de la valorisation et du transfert des activités de recherche
- La coordination des politiques documentaires

3/ Les perspectives interrégionales de structurations scientifiques

- Esquisse d'une démarche inter régionale dans 4 thématiques majeures : Santé, STIC, Mer, Matériaux
- Extension aux SHS et à l'agro-environnement (?)
- Des fédérations inter régionales de recherche (?)
- Le RUOA

Annexe - Indicateurs et cibles de performance : Contexte

- **CQ depuis la LRU :**
 - caractère stratégique
 - resserrés autour d'un nombre restreint de problématiques (formation, recherche, pilotage).
- **Indicateurs contractuels :**
 - orientés vers l'évaluation de la performance
 - vocation à déterminer si les objectifs clés du contrat sont atteints

Annexe - Indicateurs et cibles de performance : Définitions

Indicateurs contractuels :

- exclusivement attachés aux contrats pluriannuels
- à différencier des indicateurs d'activité et de performance utilisés pour le modèle d'allocation des moyens (SYMPA).

Indicateurs de performance : Catégories d'indicateurs contractuels

Les indicateurs communs (au nombre de 15) :

- **objectifs partagés entre l'Etat et ses opérateurs,**
- **déclinés de la stratégie nationale pour l'enseignement supérieur**
 - augmentation de la réussite et de l'insertion professionnelle étudiantes,
 - amélioration de l'offre de formation et de son attractivité,
 - élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques,
 - valorisation de la recherche,
 - renforcement du pilotage...

Les indicateurs spécifiques :

- **proposés par les établissements en fonction du contenu de leur contrat ,**
- **puis négociés avec le ministère**

Thèmes retenus par l'UA :

- Recherche : production scientifique
- Formation : taux d'abandon en L1
- Vie étudiante : activités culturelles et sportives
- Documentation : part financière doc. électronique ; fréquentation des BU
- Relations internationales : internationalisation des diplômes

Chaque indicateur doit faire l'objet d'une fiche descriptive, complétée d'une valeur initiale et d'une valeur cible

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA
FORMATION :
TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2
(objectif stratégique n° 2 du PAP MESR
« Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »)

- **Population étudiée** : néobacheliers inscrits en L1 (hors PACES , hors DUT)
- **Mode de calcul** = nbre nvx bacheliers inscrits en L1 en n-1/n inscrits en L2 en n/n+1, rapporté au nbre total de L1 en n-1/n
- **Situation actuelle** :

source MESR	UA	Toutes universités
2008/2009	60,2%	44,3%
2009/2010	53,6%	42,3%

Position sur l'ensemble des universités 2009-2010 : 7^e

- **Cible UA 2016 négociée** = 60%
- **Cible 2013 ensemble des universités** = 52% (source PAP 2012)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA
FORMATION :
TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS
(objectif stratégique n° 2 du PAP MESR
« Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »)

- **Population étudiée** : étudiants bacheliers et non bacheliers inscrits pour la 1^{ère} fois en L1 (hors PACES , hors DUT) , ayant effectué l'ensemble de leur cursus à l'UA
- **Mode de calcul** : taux de réussite en 3 ans des inscrits en L1 d'une cohorte donnée
- **Situation actuelle** :

source MESR	UA	Toutes universités
diplômés 2009	59,0%	43,4%
diplômés 2010	58,9%	42,8%

Position sur l'ensemble des universités 2009-2010 : 1^{er}

Position sur l'ensemble des universités 2009-2010 en valeur ajoutée (différence entre taux réussite observé et taux de réussite attendu) : 2^e

- **Cible UA 2016 négociée** = 60%
- **Cible 2013 ensemble des universités** = 43% (source PAP 2012)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION : PART DES NOUVEAUX ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT EN M

(objectif stratégique n° 1 du PAP MESR
« Répondre aux besoins de qualifications supérieures »)

- **Population étudiée** : étudiants inscrits en M1 et M2, hors redoublants
- **Mode de calcul** : nbre étudiants inscrits en M en n absents de l'UA en n-1 / nbre étudiants inscrits en M en n
- **Situation actuelle en M1** :

Part des étudiants non présents en N-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1

source MESR	UA	Toutes universités
2009/2010	49,6%	40,5%
2010/2011	47,2%	42,9%

- **Cible UA 2016 négociée = 45%**

- Situation actuelle en M2:

Part des étudiants non présents en N-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2

source MESR	UA	Toutes universités
2009/2010	30,5%	40,9%
2010/2011	37,0%	39,5%

- **Cible UA 2016 négociée = 35%**

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION : EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

(objectif stratégique n° 2 du PAP MESR
« Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »)

- **Population étudiée** : étudiants inscrits en L, M, DUT, LP, Diplôme d'ingénieur
- **Modes de calculs** : nombre mentions ou diplômés évalués ; taux de réponse

source UA	2010/2011	Cible 2016
Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	61%	100%
Taux de réponse en L	48,7%	60,0%
Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	50%	100%
Taux de réponse en M	27,5%	50,0%
Autres diplômes (LP, DUT, Ingénieurs) faisant l'objet d'une évaluation	28%	100%
Taux de réponse autres diplômes	79,0%	80,0%

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION : FORMATION CONTINUE

(objectifs stratégiques du PAP MESR
« Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout
au long de la vie »
« Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements »)

- **Population étudiée** : stagiaires de formation continue
- **Champ de la mesure** : prestations de FC diplômantes ou non (hors apprentissage)

source UA	2010	Cible 2016	Taux croissance
1- Volume d'heures stagiaires	425 000	600 000	+41%
2- Nombre de stagiaires	4 450	6 275	+41%
3- Nombre de certifications délivrées	1 187	1 635	+38%
4- Nombre de VAE (certifications totales)	68	120	+76%
5- Recettes de la FC	1 600K€	2 500K€	+56%

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION : MOBILITE INTERNATIONALE SORTANTE

(objectif stratégique du PAP MESR
« Répondre aux besoins de qualification supérieure »)

- **Population étudiée** : diplômés de l'année n
- **Mode de calcul** : nombre de diplômés ayant effectué une mobilité pendant leur cursus / nombre de diplômés

**Nombre de diplômés ayant effectué une mobilité sortante (semestre ou stage)
au cours de leur cursus**

source UA	diplômés 2010	diplômés 2011	cible 2016
Licence	11,6%	12,0%	14,0%
Master	6,7%	13,9%	18,0%

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE : REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

(obj. strat. PAP « Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nat. par transfert et valorisation des résultats de la recherche »)

- **données** : recettes générées par les contrats de recherche , par les prestations de service et par les revenus de la propriété intellectuelle
- **Modes de calculs** : recettes de l'établissements , augmentées des ressources des structures externes concernées et des ressources gérées par les organismes pour le compte d'UMR
- **Situation actuelle**
 - **2009 : 998k€** (source : compte financier UA)
 - **2010 : 638k€** (source : compte financier UA)
 - **2011 : 424k€** (source : compte financier UA)
- **Cible 2016 = 600 k€**

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION : VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD

(obj. strat. PAP « Optimiser accès aux ressources doc. pour la formation et la recherche par augmentation des hor. d'ouverture »)

- **données** : horaires d'ouverture des BU Saint Serge et Belle-Beille
- **Mode de calcul** : moyenne d'ouverture des 2 BU
- **Situation actuelle**
 - **2010 : 74.5 h** (source UA)
 - **2011 : 74.5 h** (source UA)
- **Cible 2016 = 74.5 h**

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE : ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS- CHERCHEURS

(obj. strat. PAP « Optimiser la gestion
des établissements de l'enseignement supérieur »)

- **Population étudiée** : effectifs physiques d'E/C titulaires et stagiaires, hors médecine
- **Mode de calcul** : nbre de recrutements internes / nombre de concours fructueux d'E/C titulaires
MCF : recrutement interne = personnes ayant soutenu leur doctorat
PU : recrutement interne = personnes occupant précédemment un emploi de MCF dans l'établissement , en qualité de titulaire
- Situation actuelle : données cumulées 2008 , 2009 , 2010 (source UA)
 - **MCF : 20% (pour 61 recrutements)**
 - **PU : 36% (pour 22 recrutements)**
- Cible 2016
 - **MCF : 25%**
 - **PU : 33%**

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE : QUALIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOEVALUATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ÉTABLISSEMENT

(obj. strat. PAP « Optimiser la gestion
des établissements de l'enseignement supérieur »)

- **Cotes définies**
 - 0 ni action , ni projet significatif
 - 1 plan d'action défini et mis en œuvre
 - 2 plan d'action, mise en œuvre , suivi , adaptation => processus permanent d'amélioration continue
 - 3 dispositif d'assurance qualité validé par une instance externe reconnue

source UA	2011	Cible 2016
Politique de formation	1	2
Politique scientifique	1	2
Management de l'établissement au service de ses missions	1	2

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE : TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX

(obj. strat. PAP « Optimiser la gestion
et l'évolution du patrimoine immobilier »)

- **Population étudiée** : salles banalisées et amphithéâtres
- **Mode de calcul** : nombre d'heures d'utilisation des salles pondérés par les surfaces / nombre de salles
quota horaire de référence (1 120 h)

Situation actuelle (source UA)

amphithéâtres : 57%
salles banalisées : 61%

Cibles 2016 :

amphithéâtres : 70%
salles banalisées : 70%

Moyenne ensemble des universités en 2009 : 69.9%
Cible 2011 nationale : 70%

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE : QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE

(obj. strat. PAP « Optimiser la gestion et
l'évolution du patrimoine immobilier »)

- **Cotes définies**
 - 0 aucun outil de gestion immobilière ; connaissance insatisfaisante du patrimoine
 - 1 au moins un outil opérationnel de gestion immobilière ; bonne connaissance du patrimoine
 - 2 outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière ; bonne connaissance du patrimoine
 - 3 Pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière

source MESR	2011	Cible 2016
Politique immobilière	2	3

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE : QUALITE DU PILOTAGE FINANCIER

(obj. strat. PAP « Optimiser la qualité
du pilotage financier de l'établissement »)

- Cotes définies

- 0 aucun outil de suivi
- 1 action préconisée effectuée ; au moins un outil centralisé opérationnel
- 2 outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière

source UA	2011	cible 2016
	fonctionnement = 92% investissement = 50%	fonctionnement > 90% investissement > 70%
Améliorer les prévisions budgétaires		
Suivi financier infra annuel	1	2
Annexes relatives aux PPI	2	2
Outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1	2
Inscription des actifs immobilisés et stocks au bilan	2	2
Dispositif de contrôle interne et budgétaire	1	2

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE : RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

(obj. strat. PAP « Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements »)

- Champ de la mesure : ressources propres de l'établissement
- Modes de calculs : recettes (source = comptes financiers UA)

Source UA	2010	2011	Cible 2016
Subventions	6 063	6 427	7 300
Ressources de fonctionnement	5 563	5 373	
<i>Dont ANR hors investissements d'avenir</i>	475	555	800
<i>Dont investissements d'avenir (le cas échéant)</i>			
Recettes de la formation continue	1 758	1 596	2 500
Taxe d'apprentissage	839	861	1 000
Autres	722	1 179	
Total	14 945	15 436	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE : PILOTAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES

(obj. strat. PAP « Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements »)

Cote chiffrée de 0 à 5

- 0 pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.
- 1 actions isolées, amorce stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.
- 2 résultats encourageants, démarche en place insuffisante, formalisation insuffisante, moyens mobilisés partiellement,
- 3 résultats assez bons, stratégies s'affirment, formalisation des dispositifs non totalement opérationnel, des services efficaces.
- 4 résultats bons, stratégies définies, formalisation claire, moyens en dével., services en place mais usages encore à développer
- 5 résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Source MESR		
	Situation actuelle (2011)	Cible 2016
1- Gouvernance du système d'information et politique numérique	4	5
2- Couverture fonctionnelle et usages des services numériques	3	4
3- Numérique au service de la formation des étudiants	2	4
4- Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	3	4
5- Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	2	3

41 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



L'annexe financière

- **Dotation annuelle en crédits comprenant**
 - Une part calibrée chaque année en application du modèle d'application des moyens, en fonction d'indicateurs d'activités et de performance
 - Une part correspondant aux rémunérations des personnels pris en charge sur le budget de l'Etat
 - Une part contractuelle : 680 000€ X 5
 - Une part réservée à des actions spécifiques, réparties chaque année selon des procédures « ad hoc »

42 | 22 mars 2012
Conseil d'administration



Le contrat : avis du CA

Ce contrat et ses annexes (Indicateurs et cibles de performance / annexe Financière) sont soumis à l'approbation du conseil d'administration.

3. Questions diverses

- Aucune question diverse



Contrat pluriannuel Université d'Angers (2012-2016)



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Contrat pluriannuel d'établissement Université d'Angers

I/ Développer une stratégie de partenariats pour atteindre une recherche d'excellence

1/ Renforcer l'architecture des cinq pôles existants

- a) Poursuivre la structuration de la recherche
- b) Aider au pilotage et à la décision

2/ Développer une stratégie de recherche via des partenariats

- a) Partenariats avec les EPST
- b) Partenariats locaux
- c) Partenariats en matière de valorisation de la recherche

3/ Atteindre une recherche d'excellence par des partenariats au niveau international

II/ Maintenir une offre de formation attractive

1/ Renforcer le pilotage de l'offre de formation

- a) Piloter en confortant le dialogue
- b) Développer des outils
- c) Etendre la démarche qualité

2/ Conforter une offre de formation attractive

- a) La licence comme continuum du lycée à l'université
- b) Le Master comme continuum de la licence et préalable à la recherche afin de renforcer l'adossement formation / recherche
- c) Les formations spécifiques : santé et formation des maîtres
- d) L'internationalisation de l'offre de formation et la mobilité
- e) La formation tout au long de la vie et en alternance

3/ Poursuivre le développement de l'aide aux étudiants

- a) Accompagner spécifiquement les étudiants
- b) Construire une véritable université numérique au service des étudiants
- c) Maintenir et développer selon les mêmes critères de qualité la documentation
- d) Poursuivre la politique de l'université en matière de vie étudiante

III/ Approfondir la réforme de la gouvernance en instaurant un pilotage efficient de l'établissement

1/ Affirmer la gouvernance de l'université

- a) Un pilotage à renforcer
- b) Une démarche qualité à piloter au niveau central

2/ Améliorer la qualité du pilotage budgétaire

3/ Poursuivre la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEEC)

- a) Mettre en place le volet « compétences » après le volet « emplois »
- b) Porter une attention particulière aux emplois contractuels et au suivi de la masse salariale
- c) Mettre en place une politique de recrutement et de redéploiement à l'occasion des départs en retraite

4/ Réussir la mise en œuvre d'un schéma directeur du numérique

- a) Achever la centralisation des missions et tâches au niveau de la DSI
- b) Compléter le SDSA et l'intégrer à un schéma directeur du numérique

5/ Elaborer une politique immobilière rationnelle, qui accompagne le développement de la recherche et de la formation, sans mettre en péril les finances de l'université

- a) Un patrimoine immobilier en expansion
- b) Un schéma directeur en cours d'élaboration
- c) Des coûts à maîtriser

IV / Valoriser les atouts de la politique de site

1/ La politique régionale de formation doctorale

2/ Le développement des activités transversales du PRES UNAM

3/ Les perspectives interrégionales de structurations scientifiques

Préambule

L'université d'Angers (UA), refondée en 1971, est aujourd'hui un établissement pluridisciplinaire avec santé. De taille moyenne – près de 19 000 étudiants en 2010-2011 -, elle est implantée à Angers, ville caractérisée par une population relativement jeune, sur trois campus (Belle-Beille, Saint-Serge et Santé), à Cholet (délocalisation de formations des unités de recherche et formation droit, économie gestion, lettres langues et sciences humaines, ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services et une partie de l'IUT) et à Saumur (délocalisation de formations de l'UFR ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services).

Bien ancrée dans son territoire et bénéficiant d'un fort soutien des collectivités locales, l'université d'Angers a fait preuve d'un réel dynamisme : la qualité en matière d'accueil et de vie étudiante et les relations fécondes avec les milieux professionnels sont d'indéniables facteurs d'attractivité, qu'atteste la croissance continue de ses effectifs.

D'importants progrès ont été accomplis dans le domaine de la recherche, soulignés par l'évaluation. (1 A+, 16 A sur 29 équipes). Les laboratoires sont regroupés en cinq pôles bien visibles : Végétal et Environnement, Santé, Matériaux, Mathématiques-STIC, Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales.

Cette étape de structuration, propre à éviter la dispersion des moyens, doit se prolonger par l'élaboration d'une politique scientifique d'ensemble tendant à l'excellence, qui tienne compte d'orientations pluri annuelles définies en lien avec le Comité d'Orientation Stratégique, et qui s'appuie en amont sur les organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM), le CHU et d'autres partenaires. Une attention particulière sera portée à l'articulation recherche - formation.

L'université d'Angers a fait le choix de développer en priorité des formations professionnalisantes en relation avec les milieux socio économiques et c'est aujourd'hui un de ses points forts (portefeuille de 50 licences professionnelles).

Son offre de formation, attractive, élargie au fil du temps est maintenant pluridisciplinaire. Certains aspects du pilotage seront améliorés (tableau de bord formation, dialogue avec les huit composantes, veille sur l'évolution des besoins et des métiers) et l'offre de formation tout au long de la vie bénéficiant de nouvelles orientations, sera réorganisée en profondeur.

L'enjeu pour l'université est de maintenir la qualité des formations en lien direct avec les professions et de conforter une offre master dotée de nombreuses spécialités, mieux articulée avec les pôles scientifiques.

L'université s'engage à accompagner son projet par une gouvernance et un pilotage efficaces (centraliser l'information, déployer une démarche qualité, assurer une gestion pluriannuelle des ressources humaines et des compétences), afin de dégager des marges de manœuvres propres à lui assurer le développement durable de sa stratégie en recherche et formation.

Les synergies déjà existantes avec les universités du Maine et de Nantes, témoignent de la volonté de développer des coopérations pertinentes. Aux côtés des universités du Maine et de Nantes, l'université d'Angers s'engagera résolument dans une **politique de site** renforcée, favorisant le développement d'actions mutualisées régionales.

Enfin, elle apportera sa contribution à une structuration scientifique interrégionale en construction, qui associera les forces scientifiques des laboratoires des régions Pays de Loire et Bretagne.

I/ Développer une stratégie de partenariats pour atteindre une recherche d'excellence

L'université d'Angers dispose de l'expertise d'un Comité d'orientation stratégique international pour élaborer et conduire une stratégie en matière de recherche, avec l'excellence comme objectif.

La recherche, qui est ciblée, organisée et bien évaluée par l'AERES, est également articulée avec celle des universités de Nantes et de Rennes. L'adossement de la formation à la recherche sera renforcé.

1/ Renforcer l'architecture des cinq pôles existants

a) Poursuivre la structuration de la recherche

La recherche est **structurée en cinq pôles** : Végétal et Environnement, Santé, Matériaux, Math-STIC, Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales. Cette structuration en pôles, garante de la lisibilité de la recherche, sera renforcée en recherchant des synergies entre les différentes unités, en étroite relation avec les formations de master, préfiguration de l'évolution des pôles de Recherche vers des pôles de Recherche / Formation. Leur gouvernance sera affirmée, par exemple en les impliquant dans les prises de décision concernant les ressources humaines, en concertation avec les composantes.

En ce sens, trois structures fédératives de recherche (SFR), l'une dans le cadre du pôle Végétal et Environnement, l'autre dans le cadre du pôle Santé, et, depuis le 1^{er} janvier 2012, dans le domaine des Lettres – Langues et Sciences Humaines permettront de fédérer l'ensemble des acteurs de chacun de ces domaines.

La création de structures fédératives constitue un levier de la reconfiguration des équipes, dans la perspective d'une réduction du nombre d'équipes d'accueil lorsqu'il est trop élevé.

La structuration en pôles favorise également la recherche transdisciplinaire.

b) Aider au pilotage et à la décision

L'université d'Angers complètera les indicateurs dont elle dispose déjà pour **suivre, évaluer et piloter ses activités de recherche**. Un effort particulier sera fait en direction de la connaissance en temps réel de la production scientifique de l'établissement.

2/ Développer une stratégie de recherche via des partenariats

a) Partenariats avec les EPST

L'UA mènera une politique de **dialogue permanent avec les EPST** (CNRS, INRA, INSERM) afin d'assurer avec eux une collaboration équilibrée dans le cadre de la gestion partagée des unités mixtes.

Dans ce cadre et dès l'année 2013, elle poursuivra les discussions avec les EPST sur la mise en place de la délégation globale de gestion. Parallèlement, une politique de «chaire d'excellence» et de reconnaissance de l'excellence de la recherche au niveau individuel par le dispositif de la prime d'excellence scientifique (PES) sera instaurée.

b) Partenariats locaux

Le dialogue sera également permanent avec les **partenaires angevins** dans un souci de performance, d'optimisation des moyens, de projets partagés. Le pôle universitaire angevin, instance de concertation des établissements d'enseignement supérieur du site sera réactivé.

Les collaborations déjà nombreuses avec le **CHU** (centre hospitalo-universitaire) et l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) dans le domaine de la Santé seront poursuivies, notamment en recherche et valorisation. Le Comité de recherche en matière biomédicale et de santé publique continuera à jouer un rôle d'organe de réflexion et de propositions conjointes. En particulier, il veillera à la cohérence entre les pôles de recherche de l'université et ceux du CHU.

c) Partenariats en matière de valorisation de la recherche

Afin d'encourager la **valorisation de la recherche** de ses laboratoires, l'université dispose d'une cellule de valorisation partagée avec l'université du Maine.

Le développement des activités de recherche partenariale durant le prochain contrat nécessitera une articulation et une harmonisation du dispositif existant avec la mise en place de la société d'accélération de transfert de technologie (SATT) Ouest valorisation.

L'université renforcera les coopérations avec les acteurs du monde économique (grands groupes industriels, PME/PMI, pôles de compétitivité) pour amplifier le transfert de technologie, notamment au travers des projets liés aux investissements d'avenir (PIA).

Indicateur commun 5 : revenus consolidés de la valorisation de la recherche

3/ Atteindre une recherche d'excellence par des partenariats au niveau international

Toutes les unités de recherche ont un rayonnement national, soutenu par la participation aux appels d'offre ANR et par un dialogue suivi avec les EPST. L'UA qui a l'ambition d'une recherche d'excellence pour améliorer sa visibilité fonde sa politique sur un accroissement des coopérations régionales (PRES, pôles de compétitivité) et une politique à l'échelle internationale.

Cette **dimension internationale** sera accrue (cellule Europe et Recherche du PRES UNAM, cotutelles, séjours de post-doctorants, d'enseignants – chercheurs et de chercheurs).

Un travail de rationalisation des conventions sera mené en lien avec la direction des relations internationales (DRI). L'échange de chercheurs avec les pays étrangers est encouragé à travers diverses actions qui seront pérennisées (mois de professeurs invités, aides à la mobilité entrante et sortante). Le Bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) continuera à jouer un rôle essentiel dans l'aide aux formalités administratives et dans la logistique de l'accueil des collègues étrangers.

II / Maintenir une offre de formation attractive

L'université d'Angers propose à ses étudiants une offre de formation attractive dans un champ disciplinaire élargi aux formations de santé.

Cette offre se caractérise par une forte proportion de licences professionnelles (un tiers des diplômés angevin à bac+3 sont des titulaires d'une licence professionnelle) et s'appuie sur une pédagogie à l'origine de très bons taux de réussite, notamment en licence, que l'établissement visera au minimum à maintenir.

1/ Renforcer le pilotage de l'offre de formation

a) Piloter en confortant le dialogue

L'université d'Angers instaurera un **pilotage central** de son offre de formation. Afin d'atteindre cet objectif, la mise en place de contrats objectifs – moyens (COM) avec chacune des composantes, à l'instar de celui de l'IUT, sera un élément essentiel du pilotage de l'offre de formation, en établissant un cadre de **dialogue avec les composantes**. La méthode des appels à projets, initiée en 2009, sera poursuivie. Les moyens seront attribués en fonction du projet. La pérennisation ou l'abandon des moyens consacrés (ressources humaines et financières) à un projet dépendront du suivi régulier de celui-ci, déterminant son degré de réussite.

L'université pilotera son offre de formation en **dialoguant également avec ses partenaires extérieurs**, au sein du PRES UNAM ou dans un autre cadre (projets IDEFI).

Les relations avec l'Institut Catholique de l'Ouest (nom d'usage « Université Catholique de l'Ouest - UCO) seront clarifiées au moyen d'une convention, par laquelle les apports des uns et des autres aux formations délivrées en commun seront précisés sur un principe de coopération et non de concurrence (interventions réciproques de chacun dans les formations, passerelles entre les formations, articulation de la politique d'emplois de l'UCO avec celle de l'UA, intégration éventuelle des chercheurs de l'UCO dans les équipes de l'université d'Angers...).

b) Développer des outils

L'université d'Angers renforcera le pilotage de son offre de formation en développant des **outils statistiques et comptables**. Les indicateurs dont l'université dispose déjà seront fiabilisés,

notamment en matière de taux de réussite. Les enquêtes emplois seront systématisées. Les formations continueront à être évaluées en termes de coût au moyen de la comptabilité analytique déjà en place. La mise en place des tableaux de bord « formation » se poursuivra au cours de la présente période contractuelle, permettant leur exploitation et donc un pilotage plus complet de l'offre de formation.

c) Etendre la démarche qualité

Le pilotage de l'offre de formation s'effectuera également par la stabilisation et la responsabilisation des équipes pédagogiques et la mise en place généralisée de conseils de perfectionnement. Les évaluations des enseignements seront annualisées et concerneront l'ensemble des étudiants. La commission de l'évaluation, institutionnalisée, deviendra pérenne.

Indicateur commun 4 : évaluation des enseignements

2/ Conforter une offre de formation attractive

a) La licence comme continuum du lycée à l'université

Dans le cadre des objectifs nationaux de conduire 50% d'une classe d'âge à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, l'université d'Angers inscrit sa politique de formation au niveau licence dans **le continuum bac -3 / bac +3** en poursuivant notamment les initiatives mises en œuvre dans le plan « Réussite en Licence ». Les dispositifs déjà en place de dialogue et de coopération avec les lycées et Inspections académiques seront amplifiés afin d'**informer et d'orienter au mieux les élèves de l'enseignement secondaire**.

L'offre de licence de l'établissement, dans l'esprit de la réforme LMD, est constituée de formations conduisant à un diplôme qualifiant, reposant sur des compétences identifiées et permettant une insertion professionnelle avérée. Aussi, dans le cadre du présent contrat, l'université d'Angers propose des filières caractérisées par **la progressivité de la spécialisation disciplinaire**, dans le but de faciliter les passerelles et de permettre à l'étudiant de construire par étape son projet professionnel. L'offre de stages au niveau licence sera accrue.

L'offre de formation sera **rationalisée**, au besoin au moyen de regroupements, afin d'améliorer la lisibilité (par exemple en économie-gestion ou en lettres-langues) ou pour afficher un continuum de formation (DUT, diplômes d'ingénieurs). Les passerelles entre les formations seront renforcées (par exemple IUT - ISTIA - UFR Sciences).

L'**aspect professionnalisant de l'offre de formation** de l'université d'Angers sera préservé notamment à travers les nombreuses licences professionnelles, qui seront confortées : clarification des relations avec les partenaires, veille relative à l'évolution des besoins des métiers, internationalisation des recrutements à bac +2, transformation progressive des licences professionnelles en format modulaire permettant l'alternance, l'apprentissage et l'ouverture à la formation tout au long de la vie.

Indicateur commun 1 : taux de passage de L1 en L2

Indicateur commun 2 : taux de réussite en licence en trois ans

b) Le master comme continuum de la licence et préalable à la recherche afin de renforcer l'adossement formation / recherche

L'offre de formation de l'université au niveau master répond à deux exigences : **stabilité et lisibilité**. Elle devra avoir pour effet de **renforcer l'adossement à la recherche**. En ce sens, l'université accroîtra les masters indifférenciés, à la fois recherche et professionnels.

Selon la discipline, la professionnalisation sera accentuée (lettres, sciences humaines et sociales) ou l'internationalisation développée (modules en langue étrangère, stage à l'étranger, accueil et recrutement d'étudiants étrangers...).

Les collaborations régionales et interrégionales seront renforcées, sous forme de co-habilitations, dans le but de mutualiser les moyens afin de construire **une carte régionale** harmonisée de l'offre master. Ainsi, les **mentions à faibles effectifs** seront conservées dans la mesure où elles correspondent à des secteurs d'excellence de l'université ou si elles peuvent être pérennisées dans un cadre régional ou interrégional.

La politique en matière de master porte sur la construction du cycle en deux ans. L'université s'engage à mettre en place des **contrats pédagogiques**, afin de favoriser la réussite des étudiants. Elle proposera des emplois du temps contribuant à la rationalisation des locaux. Au cours de la période contractuelle, une étude de faisabilité sera menée au sujet de la création d'un **centre polytechnique universitaire**.

Indicateur commun 3 : flux d'étudiants entrant en master / part des nouveaux étudiants entrant dans l'établissement

c) Les formations spécifiques : santé et formation des maîtres

En matière de **formations de santé**, les dispositifs spécifiques à l'université d'Angers déjà mis en place depuis la rentrée 2010 seront complétés : les étudiants de Première année commune aux études de santé (PACES) échouant à l'issue du premier semestre ou en fin de première année bénéficieront d'une offre élargie de passerelles vers d'autres filières, selon diverses modalités (validation d'acquis, modules complémentaires, identification de parcours spécifiques).

Elle poursuivra sa démarche volontariste en direction d'un développement des formations de santé (intégration éventuelle de l'école de sage - femmes, licence professionnelle Technicien de laboratoire médical, convention avec les Instituts de formation en soins infirmiers et la Région).

Concernant les relations avec le CHU, elle s'inscrira dans le Projet régional de santé (2011) et signera la convention avec le CHU et la Région. Le renouvellement de l'offre de formation doit permettre de réduire les écarts existants entre les pôles de l'université et le CHU.

Par ailleurs, l'université d'Angers poursuivra sa coopération avec l'université du Maine sur la base de l'accord qui organise cette formation entre les deux établissements depuis trois ans. Cette coopération fera l'objet d'une évaluation spécifique.

Les trois universités des Pays de la Loire réaffirment l'importance majeure qu'elles donnent à la **formation des enseignants** et leur volonté de définir pour cela un projet politique commun pour le contrat quinquennal 2012 – 2016. S'agissant de la formation des futurs enseignants, les universités de Nantes, Angers et Le Mans partagent les principes suivants :

- les formations sont universitaires et professionnelles,
- l'alternance est le dispositif central des formations,
- la formation professionnelle doit recouvrir la formation tout au long de la vie.

En conséquence, les trois universités organiseront à l'échelle académique la formation initiale et continue des enseignants en coopération avec le rectorat de Nantes. Une telle organisation s'appuiera nécessairement sur une carte concertée des formations des enseignants des premier et second degrés : maillage nécessaire du territoire pour le premier, optimisation indispensable de l'offre pour le second.

Cette organisation conduira à définir un contrat d'objectifs et de moyens partagés entre les trois universités.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce projet seront conduites, au cours de l'année universitaire 2012-2013, en étroite concertation avec l'IUFM et l'ensemble des acteurs concernés par la formation des enseignants.

d) L'internationalisation de l'offre de formation et la mobilité

L'université a pour objectif de pérenniser les coopérations internationales développées lors de la précédente période contractuelle. Les **échanges d'étudiants et d'enseignants** seront multipliés.

Le nombre de **diplômes en partenariat international** sera augmenté de façon significative, qu'il s'agisse de doubles diplômes à développer au niveau master et au sein de toutes les composantes, de programmes basés sur la co-diplômation (Erasmus Mundus...) ou de co-tutelles de thèses pour donner aux écoles doctorales le niveau d'internationalisation nécessaire.

Les enseignements de **langues ou en langues étrangères** seront renforcés.

Indicateur spécifique : mobilité internationale sortante

e) La formation tout au long de la vie et en alternance

L'autoévaluation menée par l'université d'Angers montre l'insuffisance de l'établissement en la matière, alors même qu'elle dispose des moyens de mener une politique ambitieuse au bénéfice de ses étudiants, actuels et futurs, ainsi qu'en direction des salariés et demandeurs d'emploi.

L'université restructurera le service chargé de la formation tout au long de la vie et repositionnera le **Centre universitaire de formation continue** (rôle d'impulsion au sein des composantes, veille réglementaire et commerciale, accompagnement dans les projets en termes d'ingénierie de formation, centre de bilan des compétences) afin de développer son offre et ses ressources propres.

Indicateur spécifique : formation continue

3/ Poursuivre le développement de l'aide aux étudiants

a) Accompagner spécifiquement les étudiants

L'accompagnement des étudiants commence avec leur accueil et le développement de leur sentiment d'appartenance à l'établissement (calendrier universitaire harmonisé, semaine d'accueil et d'intégration généralisée, accueil adapté pour les étudiants handicapés).

Au cours des deux premiers semestres de la licence, l'université d'Angers pérennisera les dispositifs de détection d'**étudiants en difficulté** (pédagogique et/ou financière), d'accompagnement, de réorientation et de soutien.

S'agissant des **méthodes pédagogiques**, le travail en groupes restreints, le contrôle continu, l'apprentissage méthodologique ainsi que l'encadrement de proximité par des enseignants référents seront privilégiés. Au niveau du contenu, l'accent sera mis sur la systématisation des acquisitions de compétences transversales (C2i, langues étrangères...) pour l'ensemble des étudiants.

L'université d'Angers poursuivra la mise en œuvre du **suivi de l'insertion professionnelle** de ses étudiants. En particulier, elle s'attachera à développer une meilleure coordination entre la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) et le Service universitaire d'information et d'orientation – insertion professionnelle (SUIO IP), en vue d'une efficacité accrue.

b) Construire une véritable université numérique au service des étudiants

En coordination avec la mission numérique du PRES UNAM, l'université d'Angers confortera sa politique en faveur du **numérique**. Les applications devront être tournées autant vers les services aux étudiants que vers les méthodes pédagogiques. Le plan d'action pour l'emploi des TICE dans l'enseignement sera complété. Les modules pédagogiques en ligne et l'offre de formations à distance seront accrus.

c) Maintenir et développer selon les mêmes critères de qualité la documentation

Remarquablement développée et innovante à tout point de vue, la **politique documentaire** de l'université d'Angers poursuivra quatre objectifs :

- la valorisation documentaire physique (expositions, conférences, animation des espaces...) et virtuelle (capacité à éditorialiser des contenus et à médiatiser des services en ligne),
- la valorisation de la production scientifique (diffusion, archives ouvertes),
- la certification qualité, visant la certification ISO 9001 au terme du contrat,
- le développement de la coopération documentaire, au moyen notamment de la mise en réseau (création d'un réseau documentaire public / privé, piloté par le SCD de l'université). Dans ce cadre, une convention sera conclue avec la bibliothèque municipale d'Angers pour le développement des outils nécessaires.

L'affermissement de la dimension documentaire du PRES sera une priorité pour l'acquisition de ressources numériques et pour une offre de services unifiée sur le territoire ligérien.

Indicateur commun 6 : variation des horaires d'ouverture du SCD

d) Poursuivre la politique de l'université en matière de vie étudiante

La politique en matière de **vie étudiante** est un facteur d'attractivité de l'université d'Angers, souligné par l'évaluation de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Les efforts de l'établissement en faveur de la **participation des étudiants à la vie de l'université** et leur intégration dans la Cité seront poursuivis (emplois étudiants, appui à la conférence des présidents d'associations étudiantes, enquête sur les conditions de vie étudiante, offres culturelle et sportive généralisées, actions de prévention sanitaire).

III/ Approfondir la réforme de la gouvernance en instaurant un pilotage efficient de l'établissement

1/ Affirmer la gouvernance de l'université

a) Un pilotage à renforcer

L'université d'Angers a obtenu les responsabilités et compétences élargies en 2010. Techniquement prête dès 2009 en ce qui concerne l'adaptation du pilotage financier et des ressources humaines, elle achèvera **la mutation de sa gouvernance** par la mutualisation des fonctions supports, et par la généralisation des contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes.

b) Une démarche qualité à piloter au niveau central

L'université d'Angers a mené lors des précédents contrats des actions ciblées allant dans le sens d'une démarche qualité. Elle **généralisera cette démarche qualité** qui concernera :

- la formation, en systématisant l'évaluation des formations et des enseignements, et en y confrontant les données d'insertion professionnelle,
- la recherche, en adéquation avec les politiques de qualité recherche mises en place dans les EPST partenaires,
- la gouvernance, en étudiant les sources d'efficience dans les processus et l'organisation des pôles, entre les pôles, sur les sites et dans les relations entre les services de la présidence et les autres services d'appui.

Cette démarche qualité permettra d'établir une cartographie des processus, source d'amélioration continue et de partage de bonnes pratiques.

Indicateur commun 8 : qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement

2/ Améliorer la qualité du pilotage budgétaire

L'université a restructuré sa direction des affaires financières (DAF), dont les effectifs ont été augmentés. Afin de **perfectionner encore ses procédures budgétaires et comptables**, l'université professionnaliser ses personnels, généralisera le contrôle interne comptable et le suivi financier dans les services communs et les composantes. Elle séparera la DAF de l'agence comptable en créant un poste de directeur financier.

Indicateur spécifique pilotage financier établissement RCE

Indicateur spécifique ressources de fonctionnement hors subventions pour charges de service public

3/ Poursuivre la mise en place de la GPEEC

La gestion des ressources humaines est l'autre grand domaine qui a fait l'objet des adaptations les plus profondes dans le cadre de la mise en place des RCE et du dialogue de gestion.

a) Mettre en place le volet « compétences » après le volet « emplois »

Elle entend maintenant compléter sa politique en matière de ressources humaines : après le volet «**emploi**», l'université appliquera le volet «compétences». Les deux volets, «emploi» et «compétences» seront totalement opérationnels au terme du contrat.

b) Porter une attention particulière aux emplois contractuels et au suivi de la masse salariale

L'université d'Angers dispose d'un suivi efficace de sa consommation d'emplois, tant sous plafond Etat que financés par ressources propres. Face à la proportion que représentent les personnels contractuels dans sa masse salariale, elle a mis en place un cadre général de recrutement, de rémunération et d'avancement propre à cette catégorie de personnels.

Le **pilotage de sa masse salariale** permettra d'anticiper les évolutions de carrière de l'ensemble des personnels (impact du Glissement Vieillesse Technicité, ...). Il sera confié à la nouvelle direction des affaires financières, et suivi en lien avec la direction des personnels.

c) Mettre en place une politique de recrutement et de redéploiement à l'occasion des départs en retraite

L'établissement, qui sera confronté à des départs en retraite, tant chez ses personnels enseignants que chez ses personnels administratifs devra procéder à des redéploiements.

Indicateur commun 7 : endorecrutement des enseignants-chercheurs / bilan et prévision

4/ Réussir la mise en œuvre du schéma directeur du numérique

a) Achever la centralisation des missions et tâches au niveau de la DSI

L'université poursuivra le **mouvement de centralisation** initié en 2008, en rattachant à une direction des systèmes d'information (DSI) restructurée l'ensemble des missions et personnels concernés, encore actuellement dispersés au sein des composantes. Elle s'engagera également dans une politique plus globale de concentration de l'ensemble des acteurs du Numérique (prospective, production, usages, valorisation et analyse autour du Numérique).

b) Compléter le SDSI validé en février 2011 et l'intégrer à un schéma directeur du numérique

Validé en 2011, le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) sera complété d'un **plan pluriannuel des projets**, exposant leur planification et le financement correspondant (généralisation de l'espace numérique de travail ENT, connexion au réseau du logiciel de gestion technique des bâtiments GTB...). La nomination d'un correspondant informatique et libertés (CIL) contribuera à l'amélioration de la sécurité du système d'information.

Cette politique de gestion de projets sera élargie et encadrée par un schéma directeur du numérique englobant le SDSI.

Indicateur spécifique : pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

5/ Elaborer une politique immobilière rationnelle, qui accompagne le développement de la recherche et de la formation, sans mettre en péril les finances de l'université

a) Un patrimoine immobilier en expansion

L'université d'Angers disposera au terme du CPER 2007-2013 de locaux adaptés aux besoins de l'établissement, tant en ce qui concerne la recherche que la formation. L'ensemble sera complété d'ici à 2015 par l'institut du végétal, regroupant les unités de recherche de l'université et de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et par le bâtiment IRIS2, qui permettra d'achever le regroupement des équipes de recherche du pôle Santé.

b) Un schéma directeur en cours d'élaboration

La direction du patrimoine immobilier (DPI) mène deux études pour élaborer un **schéma directeur immobilier** portant sur la sécurité et la maintenance. A partir d'un état des lieux, un diagnostic permettra d'évaluer et de chiffrer les perspectives de développement, de mise à niveau, de rationalisation et d'organisation du patrimoine immobilier de l'université.

L'université s'assurera, avant toute réalisation, de la faisabilité financière de l'opération envisagée, afin de maîtriser l'augmentation récente des charges pour travaux et le coût d'usage des nouveaux projets.

Indicateur commun 10 : qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

c) Des coûts à maîtriser

L'université mettra en œuvre une politique visant à **diminuer les coûts de fonctionnement**. **L'objectif est de rationaliser** l'occupation des locaux en améliorant leur utilisation et en organisant certains regroupements de services et davantage de mutualisations.

Une démarche de développement durable concernant toutes les actions liées au patrimoine immobilier, et notamment permettant une réduction des coûts des fluides, sera entreprise.

Indicateur commun 9 : taux d'occupation des locaux

IV Valoriser les atouts de la politique de site

Les établissements ligériens mettront à profit les habitudes de travail en commun (Ecoles doctorales communes, cohabilitations et UMR partagées) pour animer les partenariats existants et développer de nouvelles coopérations. Le travail sur les mutualisations des forces en présence passe par la convergence des bonnes pratiques dans le cadre d'une démarche pragmatique et nécessairement progressive.

1/ La politique régionale de formation doctorale

La formation doctorale de l'université d'Angers s'inscrit dans un dispositif de formation pluridisciplinaire inter-établissements, mis en place lors du contrat précédent en région Pays de la Loire. Animé et soutenu aujourd'hui par le PRES UNAM, le dispositif comprend 9 Ecoles Doctorales (Université Nantes, Angers, Le Mans) et le Collège doctoral (CD).

L'université continuera de s'impliquer dans ce cadre de mutualisations au service d'un fonctionnement collectif (règles communes de gouvernance et de fonctionnement, promotion de l'interdisciplinarité, forums recherche-entreprises, doctorales,...).

Permettant une avancée supplémentaire, l'université d'Angers, aux côtés des deux autres universités du PRES UNAM, engagera une réflexion sur une stratégie régionale et partagée pouvant conduire à terme à la mise en place d'un doctorat commun.

2/ Le développement des activités transversales du PRES UNAM

L'université d'Angers s'impliquera également dans la mise en œuvre des autres missions transverses initiées et conduites par le PRES favorisant les coopérations, telles que :

- des projets communs dans l'espace européen, en relais des cellules Europe des établissements ;
- la promotion de la valorisation et du transfert des activités de recherche ;
- la coordination des politiques documentaires.

3/ Les perspectives interrégionales de structurations scientifiques

L'université d'Angers exprime sa volonté de partager une vision stratégique avec ses partenaires et de s'insérer dans un dialogue inter régional.

S'inscrivant dans la dynamique des coopérations générées par les différents appels à projets du programme des investissements d'avenir et de la SATT Ouest-Valorisation, une démarche interrégionale s'esquisse, visant à regrouper, soutenir et consolider les initiatives innovantes appartenant à quatre thématiques majeures : Santé (Labex IGO et IRON) / STIC (Labex LEBESGUE) / Mer (Labex MER) / Matériaux (Labex STOREX-EX), qui pourront s'étendre aux Sciences humaines et sociales et à l'Agro – environnement.

De nouvelles structurations pourront voir le jour (fédérations) associant les laboratoires de recherche concernés et appartenant aux territoires ligériens et bretons (Grand Ouest), auxquelles l'université d'Angers apportera des contributions spécifiques valorisant ses propres domaines d'excellence.

Au-delà du projet grand Ouest, le Réseau des universités de l'Ouest Atlantique (RUOA), lieu d'échange d'informations, de coordination des politiques scientifiques, pédagogiques des établissements restera une instance de coopération de projets communs.

L'Etat partage les orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions fixées en annexe.

Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de performance sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.

ANNEXE RELATIVE AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES DU CONTRAT PLURIANNUEL, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 AOÛT 2007 RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS

- L'établissement recevra chaque année une dotation en crédits qui comprend :
 - une part qui sera calibrée chaque année en application du modèle d'allocation des moyens, en fonction d'indicateurs d'activités et de performance. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
 - une part qui correspondra aux rémunérations des personnels prises en charge sur le budget de l'Etat. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
 - une part, répartie dans le cadre des discussions contractuelles, dont le montant, pour chacune des années du contrat, sera précisé dans la notification de crédits. Ce montant est de :

	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Dotation contractuelle négociée en €	680 000	680 000	680 000	680 000	680 000	3 400 000

- une part qui sera réservée à des actions spécifiques, réparties selon des procédures ad hoc chaque année. Leur montant annuel sera mentionné dans la notification de crédits.

La notification annuelle et ses éventuelles modifications préciseront la fraction de la dotation affectée à la masse salariale, celle affectée au fonctionnement et celle affectée à l'investissement.

- Le plafond des emplois financés par l'Etat, grâce à la fraction de la dotation versée et affectée à la masse salariale, sera précisé chaque année dans la notification de crédits et ses éventuelles modifications.

- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. indicateur commun n° 7.

- Les modalités de la participation de l'établissement au PRES UNAM ont été fixées par décret n° 2008-1561 du 31 décembre 2008.

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément à l'article 46 du décret financier N° 2008-618 du 27 juin 2008 (version consolidée au 30/12/2010), relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE D'ANGERS	

I – INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

FORMATION

- 1 – Taux de passage de L1 en L2 (source SISE), complété du taux d'abandon en L1 (source établissement)
- 2 – Taux de réussite en licence en trois ans (source SISE)
- 3 – Flux d'étudiants entrants en master : part des nouveaux étudiants entrants dans l'établissement (source SISE)
- 4 – Evaluation des enseignements (source établissement)

RECHERCHE

- 5 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche (source établissement)

DOCUMENTATION

- 6 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD (source établissement)

PILOTAGE

- 7 – Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision
- 8 – Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement (source établissement)
- 9 – Taux d'occupation des locaux
- 10 – Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière (source établissement)

II – INDICATEURS SPECIFIQUES

VIE ETUDIANTE ET FORMATION

- 11 – Participation aux activités culturelles et aux activités sportives
- 12 – Formation continue
- 13 – Mobilité internationale sortante et Internationalisation des formations

RECHERCHE

- 14 – Part des publications de réf internationale de l'UA dans la production scientifique française

PILOTAGE

- 15 – Pilotage financier
- 16 – Ressources de fonctionnement hors subventions pour charges de service public
- 17 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE D'ANGERS	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	Université d'Angers 2012 - 2016
---	-----------------------------	---------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, futures années 2015-2016 (ou 2016-2017 pour les contrats de 6 ans) Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année universitaire n-1/n (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en L1 et inscrits l'année suivante (n/n+1) en 2 ^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1 ^{ère} année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.). Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2008, 2007-2008 est l'année universitaire n-1/n et 2008-2009 l'année universitaire n/n+1

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1 ^{ère} année en n-1/n Calcul du taux de redoublement - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits de nouveau en L1 l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de passage: - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, accédant à la 2 ^{ème} année de licence (L2) ou à une formation équivalente l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de changements d'orientation : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits en n/n+1 dans un diplôme différent de la licence et dans un niveau indiquant un changement de parcours au sein de l'université, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n. Il s'ensuit que dans cet indicateur, un changement de filière au cours d'une même année universitaire n'est pas considéré comme un changement d'orientation. Calcul du taux de sorties de l'université : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, non inscrits à l'université en n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Précisions importantes : - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1 ^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation - un étudiant inscrit en 2 ^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente

Données de l'établissement fournies par le MESR

	n = 2008	n = 2009	n = 2010	Cible 2016
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	1 764	1 726	1730	
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	17,1%	15,3%	19,4%	
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	2,4%	2,0%	1,2%	
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	25,6%	22,5%	25,9%	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	54,9%	60,2%	53,6%	60%

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités

	n = 2008	n = 2009	n = 2010
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	148 269	141 471	149 537
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	23,6%	25,1%	26,3%
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	3,5%	3,1%	2,9%
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	29,7%	27,4%	28,6%
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	43,2%	44,3%	42,3%

Pour mémoire : la cible 2013 inscrite au PAP 2012 est de 52%

Leviers d'action : Via le contrat 2008/2011, l'Université d'Angers prévoyait déjà dans son cadrage Licence des actions destinées à l'amélioration de l'encadrement et à la réussite des étudiants (l'orientation active et le déploiement des liaisons Lycées-Université ; la mise en place obligatoire des unités d'enseignement sur la méthodologie du travail universitaire ; la généralisation des Unités d'Enseignement Libres, unités d'ouverture par excellence ; la préservation du tutorat d'accompagnement ; la préservation des allègements du nombre d'étudiants en cours et groupes de TD en première année accompagnés du développement du contrôle continu ; la mise en place obligatoire pour toutes les licences du Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant ; la mise en place de modules de mise à niveau ou de professionnalisation, ou de modules favorisant les passerelles entre filières). Nombre des actions décrites précédemment ont été mieux structurées voire amplifiées dans le cadre du Plan Réussite en Licence (PLR) à partir de 2009. Le PRL de l'UA s'est développé selon les actions suivantes :

- L'orientation active et les actions de liaison lycées-université
- L'amélioration des modalités d'accueil et d'accompagnement à l'entrée à l'université pour une meilleure intégration
- L'accompagnement en L1 (orientation, ré-orientation, détection de situation de décrochage, etc ...), et la mise en place d'enseignants référents L1
- L'amélioration générale des formations et de l'encadrement, dont modules passerelles d'adaptation

- Les améliorations spécifiques des formations visant une certification C2i-1
- Les améliorations spécifiques des formations visant une certification en langues ou une internationalisation des parcours
- Un accompagnement aux projets personnels et professionnels
- La mise en place de Parcours renforcés
- L'amélioration des évaluations des compétences
- Les actions spécifiques pour la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) et les passerelles correspondantes

Un socle commun de mise à niveau scientifique, destiné à des étudiants envisageant une réorientation vers des filières nécessitant des bases scientifiques solides, va être mis en place au travers de différentes déclinaisons : une première année en 2 ans à l'UFR Sciences, le socle et des modules disciplinaires en Sciences Economiques, le socle et une préparation au concours GEIPI-Polytech, le socle avant l'intégration en IUT, le socle dans une pré-PACES, ...

Sont ainsi notamment prévus une amplification des dispositifs de dialogue et de coopération avec les lycées et inspections académiques afin d'informer et d'orienter au mieux les élèves de l'enseignement secondaire, et des propositions de filières caractérisées par la progressivité de la spécialisation disciplinaire, dans le but de faciliter les passerelles et de permettre à l'étudiant de construire par étape son projet professionnel. La signature d'un partenariat entre les IUT, les Ecoles d'ingénieurs (dont ISTIA et l'IUT d'Angers) et le rectorat sur l'accompagnement de la réforme des bac STI et STL en ST2D a été signé lors du contrat précédent. Les actions d'accueil et d'intégration à l'entrée à l'université seront généralisées ; les dispositifs de détection d'étudiants en difficulté, d'accompagnement, de réorientation et de soutien pourraient être pérennisés ; le travail en groupes restreints, le contrôle continu, l'apprentissage méthodologique et l'encadrement de proximité seront privilégiés ; concernant les étudiants de la PACES abandonnant à l'issue du premier semestre ou échouant en fin d'année, l'université élargira son offre de passerelles vers d'autres filières.

Commentaires de l'université d'Angers : nous constatons des écarts de 4 à 6 points sur la part des inscrits en L1 accédant en L2, entre nos propres calculs et ceux indiqués sur cette fiche, probablement en raison de calculs à notre niveau se limitant au périmètre de l'université d'Angers (non prise en compte des étudiants poursuivant leurs études en L2 dans d'autres universités).

Les résultats de l'Université d'Angers concernant le taux de passage de L1 en L2 sont élevés au regard de la moyenne nationale, et ce malgré la baisse constatée pour 2009/2010 (baisse significative de 5 à 14 points sur les 4 mentions à plus fort effectif). L'objectif de l'UA est ainsi de maintenir à un niveau élevé le taux de passage de L1 en L2, avec pour objectif de revenir à la situation de 2008/2009.

Les calculs en interne relatifs à l'année 2011 montrent une remontée de 2 points de cet indicateur, comparé au résultat de 2010.

Précisions :

Lecture : pour l'année n = 2008, 43,2% des nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2007-2008 pris en compte dans le calcul de cet indicateur (148 269 étudiants) accèdent en L2 ou équivalent et 23,6% de cette même population redoublent en L1 en 2008-2009.

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants :

- qui ont quitté l'université,
- qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X.

Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

complément	TAUX D'ABANDON EN L1	Université d'Angers 2012 - 2016
-------------------	-----------------------------	--

Action	Formation initiale de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, futures années 2015-2016. Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants en formation initiale inscrits en L1 (inscriptions principales uniquement). Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1 ^{ère} année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.). Source : Données Apogée Université d'Angers Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2008, 2007-2008 est l'année universitaire n-1/n et 2008-2009 l'année universitaire n/n+1

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	Données Apogée Université d'Angers
Mode de calcul	Part d'étudiants de L1 en formation initiale n'ayant obtenu aucune note supérieure à 0 lors de l'année universitaire de référence

Données de l'établissement fournies par l'établissement

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Cible 2016
<i>Taux d'abandon en L1</i>	9,7%	7,7%	7,7%	7,0%

Leviers d'action : les informations mentionnées au niveau de l'indicateur Taux de passage de L1 en L2 sont valables pour cet indicateur (plan licence, dispositif Transver'sup.

Des suivis sur le devenir des redoublants sont effectués afin de compléter ce calcul du taux d'abandon.

Commentaires de l'université d'Angers : les actions prévues dans le cadre du contrat 2012-2016 devraient permettre de faire évoluer de nouveau à la baisse le taux d'abandon en L1. Une cible de 7% paraît ambitieuse au regard du volant incompressible d'étudiants abandonnant leurs études.

2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université d'Angers 2012 - 2016
---	--	---------------------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2007 diplômée en 2010
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2007. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2007.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en 2^{ème} ou 3^{ème} année
Service responsable de l'indicateur	SIES

	périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2009 (cohorte 2006) pour mémoire	42,0	94,4	59,0	11,6
	Diplômés 2010 (cohorte 2007)	43,6	91,2	58,9	13,1
	Cible 2016 (méthode 3 uniquement)			60	

Leviers d'action : Une amplification des dispositifs de dialogue et de coopération avec les lycées et inspections académiques afin d'informer et d'orienter au mieux les élèves de l'enseignement secondaire est prévue ; des propositions de filières caractérisées par la progressivité de la spécialisation disciplinaire, dans le but de faciliter les passerelles et de permettre à l'étudiant de construire par étape son projet professionnel, sont définies.

Les actions d'accueil et d'intégration à l'entrée à l'université seront généralisées ; les dispositifs de détection d'étudiants en difficulté, d'accompagnement, de réorientation et de soutien pourraient être pérennisés ; le travail en groupes restreints, le contrôle continu, l'apprentissage méthodologique et l'encadrement de proximité seront privilégiés ; concernant les étudiants de la PACES abandonnant à l'issue du premier semestre ou échouant en fin d'année, l'université élargira son offre de passerelles vers d'autres filières.

Commentaires de l'université d'Angers : les résultats de l'UA sur cet indicateur sont excellents et placent l'UA en 1^{ère} position au niveau France selon la méthode 3, soit 16 points au-dessus de la moyenne nationale et avec une valeur ajoutée très importante (2^e position au niveau national) ; ces excellents résultats se confirment selon les autres méthodes (1^{er} méthode 1 et 6^e en méthode 2). Une progression raisonnable au regard de ces résultats déjà très élevés est ainsi définie, sachant que les résultats sur certaines mentions à fort effectif se sont détériorés pour les diplômés 2010, et qu'ainsi un retour aux résultats précédents sur ces mentions, couplé à un maintien à un niveau fort sur les mentions ayant progressé en 2010 devrait permettre l'atteinte de 60%.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

2 TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS (SUITE)

Université d'Angers 2012 - 2016

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

3	FLUX D'ETUDIANTS ENTRANTS EN MASTER / PART DES NOUVEAUX ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	--	---------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011 et 2015-2016
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M – Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Etablissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100</p> <p>En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD, master IUP.</p> <p>Etablissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100</p> <p>En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD, DEA, DESS.</p> <p><i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i></p>

	Année	Effectif de l'année	Etudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2009 - 2010	1 650	818	49,6 %
	2010 - 2011	1 675	790	47,2%
	Cible 2016			45%
Toutes universités	2009 - 2010	117 004	47 345	40,5
	2010 - 2011	124 311	53 326	42,9
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2009 - 2010	1 731	528	30,5 %
	2010 - 2011	1 757	650	37,0%
	Cible 2016			35%
Toutes universités	2009 - 2010	105 125	42 980	40,9
	2010 - 2011	128 680	50 888	39,5%

Leviers d'action : La communication de l'offre de formation a été renforcée par la refonte du site web et la mise en ligne de l'offre de formation de façon homogène, intégrant des informations relatives aux objectifs de la formation, les prérequis, les débouchés, l'insertion professionnelle observée ou encore les taux de réussite. Des conseillers d'orientation psychologues et des chargés de mission réalisent des entretiens individuels auprès du public étudiants de licence à propos de leur poursuite d'études en master.

Dans le cadre du contrat 2012/2016, le master s'inscrit comme le continuum de la licence et le préalable à la recherche afin de renforcer l'adossé formation / recherche ; il existe donc une volonté forte d'attirer les bons étudiants d'autres universités mais aussi de conserver en master les étudiants diplômés de L3 à fort potentiel (des tutorats étudiants sont ainsi prévus pour encourager les L3 de bon niveau à continuer leur formation en master à l'UA).

C'est pourquoi l'offre de formation de l'université au niveau master répondra à deux exigences : stabilité et lisibilité. Selon la discipline, la professionnalisation sera accentuée (lettres, sciences humaines et sociales) ou l'internationalisation développée (modules en langue étrangère, stage à l'étranger, accueil et recrutement d'étudiants étrangers)... Le nombre de masters indifférenciés (recherche et professionnel) sera accru. Les collaborations régionales et interrégionales seront renforcées, sous forme de co-habilitations, dans le but de mutualiser les moyens afin de construire une carte régionale harmonisée de l'offre master.

La politique en matière master porte sur la construction du cycle en deux ans. L'université s'engage à mettre en place des contrats pédagogiques, afin de favoriser la réussite des étudiants.

Commentaires de l'université d'Angers : nous constatons un écart de 1 point aussi bien pour la part d'attractivité en M1 (50.7% pour 49.6%) que pour la part M2 (31.6% pour 30.5%) entre nos calculs propres et les résultats indiqués ci-dessus ;

Conformément aux objectifs mentionnés ci-dessus de voir la population L3 de l'UA intégrer les M1 de l'UA, et qui a déjà donné des résultats positifs sur les 3 dernières années, une baisse de la part relative des étudiants qui étaient auparavant dans un établissement différent est envisagée, qui devrait permettre à l'UA de se rapprocher de la moyenne nationale. Cette tendance se confirme avec les chiffres 2011/2012 qui font apparaître une baisse d'un demi-point sur la partie M1.

En ce qui concerne l'attractivité en M2, la position de l'UA est relativement proche de la moyenne nationale. La volonté de conserver les étudiants de l'UA de M1 en M2 engendre une baisse du taux d'attractivité des étudiants venant d'un autre établissement, ce qui explique la cible de 35%. Les données relatives à l'année 2011/2012 montrent une évolution vers cet objectif.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	-------------------------------------	---------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011 ; cible 2015-2016
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L en M et dans les autres diplômes (hors licences professionnelles)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L et de M dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants
Source :	établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

		Données de l'université	2010-2011	Cible 2016
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement		18	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L		7 074 (L1 L2 L3)	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation		61%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée		1 776	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		48.7%	60%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement		28	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M		5 479 (M1 M2)	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation		50%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée		1 069	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		27.5%	50%
Autres diplômes DUT, LP, Ingénieurs, autres : à préciser : <u>PACES</u>	Nombre de diplômes concernés		98	
	Effectifs d'étudiants inscrits		3 531	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation		28%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		2 690	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		79%	80%

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	Université d'Angers 2012 - 2016
---	--------------------------------------	---------------------------------

Leviers d'action : l'Université d'Angers développe depuis plus de 10 ans un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements. Le dispositif s'appuie sur une commission évaluation composée de représentants du CEVU (enseignants-chercheurs, étudiants et biatoss) et des référents à l'évaluation de chacune des composantes. Les questionnaires sont pour partie communs à l'ensemble des mentions mais comprennent aussi des questions spécifiques à chaque mention. Un chargé de mission est chargé de piloter le dispositif pour l'ensemble de l'université.

En licence sont effectuées une évaluation annuelle destinée aux étudiants de L1 pour juger leur insertion à l'université et leur ressenti du plan licence, et une évaluation destinée aux étudiants de L3 dans le but de disposer d'une appréciation sur l'ensemble du cursus. En master une évaluation en fin de M2 est réalisée afin de disposer d'une appréciation sur le cursus. Une évaluation est effectuée chaque année en LP.

Ces questionnaires, administrés sur papier (l'expérience réalisée de questionnaires électroniques ayant donné des taux de réponse décevants), sont dépouillés par la direction de l'enseignement et de la vie étudiante qui produit un rapport de synthèse global, un rapport par composante et un rapport d'évaluation par mention.

Ces rapports sont analysés dans les composantes, les commissions pédagogiques paritaires enseignants/étudiants (conseils d'évaluation et de perfectionnement), et débouchent sur des actions d'amélioration de la qualité de la formation. Ils sont présentés au CEVU et utilisés comme point d'appui aux analyses de divers groupes de travail mis en place.

Dans le cadre du CQ 2012-2016, les évaluations des enseignements seront annualisées et concerneront l'ensemble des étudiants. Une réflexion a débuté à ce sujet : actuellement un questionnaire est disponible et les enseignants qui le souhaitent peuvent l'utiliser et la faire traiter dans l'anonymat par le secrétariat. La commission de l'évaluation, institutionnalisée est devenue pérenne. Le pilotage de l'offre de formation s'effectuera également par la stabilisation et la responsabilisation des équipes pédagogiques et la mise en place généralisée de conseils de perfectionnement.

Commentaires de l'université d'Angers : La PACES a été intégrée dans les chiffres autres diplômés ; les taux de 100% relatifs aux parts de mentions de L, M et autres diplômés sont déterminés au niveau mention (1 niveau évalué L1, L2, L3, ou M1, M2 permet l'atteinte à 100%) ; les taux sont mesurés sans prise en compte des formations des partenaires de l'université (UCO, IRCOM).

La généralisation des évaluations entraîne les cibles de 100% des mentions faisant l'objet d'une évaluation.

Des progressions significatives de 12 points des étudiants répondant à l'enquête sont définis en L et M, ce qui est ambitieux au regard d'un dispositif déjà lancé depuis de nombreuses années. L'augmentation de la cible des autres diplômés est plus modérée en raison de taux élevés aujourd'hui en DUT en PACES.

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire. »

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	--	---------------------------------

Action	6 à 12
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (PAP)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Etablissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'un PRES, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/N de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGEISIP – Pôle de contractualisation
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

Leviers d'action : créée en 1999, la cellule Valorisation de l'UA traite des partenariats de recherche et du transfert de technologie des laboratoires. L'équipe actuelle est partagée avec l'Université du Maine. Au-delà de l'accompagnement des laboratoires, la cellule valorisation collabore étroitement avec le CNRS, d'autres cellules valorisation des Pays de Loire et de Bretagne, avec le CHU d'Angers et le CHG du Mans.

Le développement prévu de l'équipe de valorisation via la mutualisation au sein du PRES ou de la SATT Ouest Valorisation (Bretagne-Pays de Loire) devrait permettre d'une part de mieux répondre aux besoins des chercheurs, et d'autre part d'avoir des personnes compétentes dédiées à la rédaction de contrats et accords.

L'université renforcera les coopérations avec les acteurs du monde économique (grands groupes industriels, PME/PMI, pôles de compétitivité) pour amplifier le transfert de technologie, notamment au travers des projets liés aux investissements d'avenir (PIA). Les collaborations déjà nombreuses avec le CHU (centre hospitalo-universitaire) et l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) seront poursuivies.

Commentaires de l'université d'Angers : Le développement des activités de recherche partenariale durant le prochain contrat nécessitera une articulation et une harmonisation du dispositif existant avec la mise en place de la société d'accélération de transfert de technologie (SATT) Ouest valorisation.

Ces importantes modifications d'organisation de la valorisation rendent difficile la définition d'objectifs pour la fin du CQ 2012-2016. Il est envisagé néanmoins de partager les données relatives à la valorisation avec les structures externes mutualisées.

Il est à noter que les revenus ont baissé de façon très importante durant le contrat précédent (de 1 million d'€ en 2008 à 400k€ en 2011), compensés en partie par une forte progression des subventions OSEO et ANR.

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (Suite)	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	--	--

	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total
1- Périmètre établissement				424
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement				
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées				
4- Périmètre «organismes»				
Total 2011				424
Cible 2016				600 k€
Evolution en %				+ 41.5%

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION

6	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	--	--

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2010 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie « Commentaires » comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2010, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2010 (Vd)	74.5 h
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	74.5 h
Variation (Va-Vd)	0 h
Cible 2016 (%)	0%

Leviers d'action : Les bibliothèques universitaires sont labellisées NoctamBU avec des horaires d'ouverture bien supérieurs à la moyenne européenne (65 heures). Les BU conservent les mêmes horaires de mi-septembre à mi-juin, sans réduction d'ouverture durant les vacances intermédiaires. Tous les services sont accessibles en nocturne, à l'exception du prêt entre bibliothèques. Pour ces raisons, aucune augmentation des horaires d'ouverture n'est prévue. Une extension des horaires sur la bibliothèque de Belle-Beille, seul moyen d'augmenter la moyenne, apparaît non pertinente.

Commentaires de l'université d'Angers : 74,5h = moyenne des 2 BU ouvertes 84h et 65h par semaine en 2011.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

Compléments Université Angers :

Part de la documentation électronique dans le budget documentation de l'université

	2008	2009	2010	2011	Cible 2016
<i>Part financière de la documentation électronique</i>	42%	40%	56%	51%	60%

Nombre de connexions annuelles au portail documentaire du SCD

	2011	Cible 2016
<i>Nombre de connexions annuelles</i>	500 000	800 000

Fréquentation des bibliothèques

	2010	2011	Cible 2016
<i>Fréquentation : nombre d'entrées sur les 2 sites</i>	929 000	975 000	1 000 000

Commentaires de l'université d'Angers : Les coûts numériques sont en augmentation ; sur la fréquentation de nos BU, l'objectif est stabiliser le nombre d'entrées dans un contexte général à la baisse.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

7	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PREVISION	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	--	---------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du CNU hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2008	2009	2010	Données cumulées 2008, 2009, 2010	Cible 2016
		Maîtres de conférences	Effectifs	19		
	%	26%	14%	19%	20%	25%
Professeurs des universités	Effectifs	10	10	2	22	
	%	30%	30%	100%	36%	33%

Leviers d'action : Un comité de pilotage fixe les grandes orientations, les positions de l'université dans le cadre des relations sociales, le suivi du plafond d'emplois et de la masse salariale...

Le bilan social, élaboré depuis 2006, constitue un outil de communication, de négociation et de gestion prévisionnelle.

L'enquête effectifs et fonctions, axée sur une approche du potentiel de charges de travail et des besoins, constitue une aide à l'échange, à la concertation et à la prise de décision lors de la préparation des campagnes d'emploi. Cette enquête permet de mieux anticiper les départs à la retraite, d'optimiser les créations d'emplois, de calibrer les possibilités de redéploiements internes et de mieux gérer les promotions et mobilités internes et externes.

Ces deux outils (enquête effectifs et fonctions, bilan social) permettent de mettre en œuvre les priorités en matière de recherche, de formation et de gouvernance. Les Contrats d'Objectifs et Moyens viendront conforter ces outils.

La politique de recrutement vise à satisfaire en priorité les axes de développement de la politique de recherche et les orientations stratégiques en matière de formation. Ces dernières années, les repyramidages et créations ont répondu aux orientations suivantes : conforter les pôles d'excellence en recherche (pôle végétal) ; combler des manques particulièrement en enseignement (psychologie, anglais) et renforcer le volet recherche de secteurs professionnalisant performants (tourisme).

Dans le cadre des campagnes d'emploi, outre le volet pédagogique, les profils de postes font l'objet d'une discussion en CS sur le volet recherche et l'adéquation du profil avec les thématiques du laboratoire d'accueil. Cette règle ne s'applique pas aux concours nationaux en droit, sciences économiques et sciences de gestion, ce qui peut aboutir dans ces domaines à une inadéquation avec la recherche.

Par ailleurs, le CS propose au CA les promotions des professeurs dans le cadre du contingent local ; au cours de ces dernières années l'Université a incité les MCF à soutenir une HDR. Ce mouvement risque de conduire dans un avenir proche à un nombre significatif de MCF HDR anciens et toujours produisant sans pour autant de perspectives d'accès au grade de professeur.

Commentaires de l'université d'Angers :

	2008	2009	2010	2011
Endorecrutement PU	3	3	2	3
Total PU recrutés	10	10	2	8
Endorecrutement MCF	5	3	4	3
Total MCF recrutés	19	21	21	15

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

8	QUALIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOEVALUATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ETABLISSEMENT	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	--	---------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>La situation de l'établissement relève des cotations suivantes :</p> <p>Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but</p> <p>Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre</p> <p>Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)</p> <p>Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue.</p> <p>La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions</p>
Mode de calcul	

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2011	Cible 2016	2011	Cible 2016	2011	Cible 2016
0						
1	x		x		x	
2		x		x		x
3						

Précisions :

Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.

Leviers d'action : La mise en place d'une démarche qualité suppose des pré requis qui sont liés à une formalisation complète des processus et à une meilleure connaissance du fonctionnement des services. Il ne pouvait donc être envisagé de mettre en place un plan qualité sans avoir au préalable, par une démarche d'autoévaluation, identifié les points forts et les points faibles, Elle a été en partie réalisée, notamment en ce qui concerne la formation (autoévaluation des formations existantes) et la recherche (positionnement de l'UA ; points forts et points faibles ; relations avec les grands organismes de recherche ; mise en place d'un comité d'orientation stratégique). L'étape suivante pourra donc désormais se mettre en place.

Par ailleurs, il faut noter que sur des périmètres ponctuels d'indéniables avancées dans le sens d'une démarche qualité ont eu lieu : élaboration de la cartographie des processus d'une composante (avec certification ISO9001 en 2002 d'un des départements) ; formalisation d'un système qualité au Service des Technologies de l'Information et de la Communication (avec Prix Français de la Qualité et de la Performance en 2010) ; élaboration de la cartographie des processus au sein du service de formation continue.

L'université d'Angers généralisera cette démarche qualité sur la formation, en systématisant l'évaluation des formations et des enseignements, et en y confrontant les données d'insertion professionnelle ; la recherche, en adéquation avec les politiques de qualité recherche mises en place dans les EPST partenaires ; l'appui administratif, en étudiant les sources d'efficacité dans les processus et l'organisation des pôles, entre les pôles, sur les sites et dans les relations entre les services de la présidence et les autres services d'appui.

Cette démarche qualité permettra d'établir une cartographie des processus, source d'amélioration continue et de partage de bonnes pratiques.

Commentaires de l'université d'Angers : A fin 2011, des améliorations importantes ont été constatées, sans que pour autant des processus d'amélioration continue soient constatés à tous niveaux ; nous pensons que notre situation actuelle se situe entre les notes de 1 et 2.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	-------------------------------------	---------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple :</i></p> <p><i>Un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de :</i> $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$</p>

Précisions :

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ».

Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2009 (PAP 2012) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX (Suite)	Université d'Angers 2012 - 2016
----------	---	--

Occupation des locaux	Situation actuelle (2011)				Taux d'occupation attendu en 2016
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	28 503	45	8 438	57%	70%
Salles banalisées	177 792	262	14 498	61%	70%
Total	206 295	307	22 936	60%	70%

Leviers d'action : depuis 2009, l'UA utilise un logiciel de gestion de patrimoine afin de répondre aux requêtes sur les surfaces, affectations et activités.

La direction du patrimoine immobilier (DPI) a élaboré un schéma directeur immobilier portant sur la sécurité et la maintenance. A partir d'un état des lieux, un diagnostic permet d'évaluer et de chiffrer les perspectives de développement, de mise à niveau, de rationalisation et d'organisation du patrimoine immobilier de l'université. L'université s'assurera, avant toute réalisation, de la faisabilité financière de l'opération envisagée, afin de maîtriser l'augmentation récente des charges pour travaux.

L'objectif est de rationaliser l'occupation des locaux en améliorant leur utilisation et en organisant certains regroupements de services et davantage de mutualisations

La mise en place d'une seule base de données de réservation des salles est envisagée ; une restructuration en fonction des moyens financiers disponibles sera organisée (modifications d'amphis en salles banalisées) ; une réflexion sur les stages décalés dans les composantes sera menée ; une accentuation de la location des locaux sera étudiée.

Commentaires de l'université d'Angers : une cible prudente de 70% est envisagée en raison de la structuration actuelle des locaux, de la dispersion géographique sur 5 sites et du faible nombre de composantes approchant cette cible en 2011.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

10	QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE	Université d'Angers 2012 - 2016
-----------	--	---------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).</p> <p>1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.</p> <p>3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.</p>
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière	
	Situation actuelle	Cible en 2016
0		
1		
2	x	
3		x

Leviers d'action :

L'UA attache une très grande importance à la connaissance et à l'entretien de son patrimoine immobilier. Son maintien en parfait état de fonctionnement et de sécurité, son adaptation aux besoins, la maîtrise de son développement sont une préoccupation constante.

La gestion du patrimoine immobilier a été centralisée depuis plusieurs années et toutes les fonctions de logistique ou de maintenance ont été externalisées. La DPI met en œuvre la politique immobilière de l'UA (conseil prospectif, veille réglementaire et sécuritaire sur le bâti, maintenance lourde et adaptation) .

Différents schémas (schéma directeur global de maintenance ; schéma directeur de gestion du patrimoine immobilier ; schéma pluriannuel de stratégie immobilière ; schéma directeur de mise en sécurité ; diagnostic d'accessibilité handicapés) permettent à l'Université de structurer sa politique immobilière.

Indicateurs spécifiques

Indicateur spécifique 11 : Participation aux activités culturelles et sportives	Université d'Angers 2012 - 2016
--	--

Action	Soutenir la vie étudiante et développer la politique sociale
Objectifs	Encourager les activités sportives et culturelles

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etudiants inscrits aux UEL Sports et Culture Etudiants inscrits au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives Nombre de projets culturels étudiants

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants de l'Université d'Angers, hors établissements partenaires
Source	Etablissement
Mode de calcul	Effectif

	2010/2011	Cible 2016
Nombre d'étudiants de licence inscrits en UEL Sport et Culture Part des étudiants de licence inscrits en UEL Sport et Culture (hors partenaires)	2 346/6 314 37%	2 500 40%
Nombre d'étudiants inscrits au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives Part des étudiants de l'UA inscrits au SUAPS (hors partenaires)	4 180/17 307 24%	4 300 25%
Nombre de projets culturels étudiants	24	35

Leviers : en matière de politique sportive, l'UA s'assigne un double objectif : la formation et l'animation des campus. En 2010 en associant les sites d'Angers, de Cholet et de Saumur, l'université a étendu son offre d'activités et ses créneaux horaires

Les APSA sont également concernées par le développement des UEL en licence sur un temps banalisé et donnent lieu dans ce cadre à évaluation.

L'université élargira son catalogue d'activités proposées aux étudiants et au personnel dans des créneaux horaires optimisés et poursuivra le développement des activités sportives dans les antennes.

En matière de vie culturelle, les arts et la culture font partie intégrante de la stratégie d'acquisition de savoirs de par l'UA. La direction de la culture, destinée à servir d'interface entre les étudiants et le monde culturel, vise à ouvrir aux plus grand nombre l'accès à la culture et à développer la pratique et la fréquentation des événements culturels.

Les premières UEL ont été mises en place en 2008/2009 ; à la rentrée 2009/2010 des diplômes en théâtre et cinéma ont vu le jour ; des locaux dédiés à la pratique étudiant ont été ouverts en 2011 ; des ateliers de création , de pratiques artistiques culturelles sont ouverts depuis 2010 où se développent de projets dans les domaines de la musique, des arts de la scène, de la photo ,ou de la vidéo.

Ces activités seront amenées à se développer avec un recentrage sur la pratique et des financements à travers les projets FSDIE.

Indicateur spécifique 12 : formation continue	Université d'Angers 2012 - 2016
--	--

Action	Formation continue
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (objectif 3 – P150), - Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6, action 2 « accroître les ressources propres »).

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – millier d'Euros
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
--	--------------------------------------

	S : Situation actuelle (indiquer l'année de référence)	C : Cible 2016	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	2010 : 425 170 h	600 000	+ 41%
2- Nombre de stagiaires	2010 : 4 450	6 275	+ 41%
3- Nombre de certifications délivrées	2010 : 1187	1 635	+38%
<i>Dont certifications par la Validation des Acquis de l'Expérience</i>	2010 : 68 certifications totales	120	+ 76%
4- Recettes de la formation continue	2011 : 1 596k€	2 500k€	+ 56%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « C ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « S ».

Leviers d'action : Le développement de la formation continue repose sur une volonté politique affirmée et une définition claire de quelques grands axes. L'articulation entre formation initiale et formation continue sera recherchée, ce qui suppose une intégration complète des actions de formation tout au long de la vie dans les composantes.

L'UA restructurera le service chargé de la formation tout au long de la vie et repositionnera le Centre universitaire de formation continue (rôle d'impulsion au sein des composantes, veille réglementaire et commerciale, accompagnement dans les projets en termes d'ingénierie de formation, centre de bilan des compétences) afin de développer son offre et ses ressources propres. Cette nouvelle organisation, couplée à une révision des tarifs devrait permettre une augmentation importante des ressources ne matière de formation continue.

Commentaires de l'université d'Angers : Pour information, la progression en terme de nombre de stagiaires entre 2006 et 2010, soit la même durée que le CQ 2012-2016, est de 21% à comparer avec l'objectif 2012-2016 de 41%; celle du nombre d'heures stagiaires sur la même période est de 20%, à comparer avec l'objectif 2012-2016 de 41%.

En ce qui concerne les recettes la progression 2007-2011 est de 24%, à comparer avec l'objectif 2012-2016 de 56%.

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectifs	Répondre aux besoins de qualification supérieure (P150, objectif 1)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Diplômés de licence et/ou master et/ou doctorat et/ou autres diplômes (à adapter en fonction de l'objectif mentionné dans le contrat)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>La mobilité sortante est définie conformément aux préconisations du groupe de suivi du processus de Bologne.</p> <p>Est considérée comme une mobilité sortante tout séjour à l'étranger d'une durée minimale de 3 mois (pour les stages Erasmus, cette durée est réduite à 2 mois) ou donnant droit à délivrance à un minimum de 15 crédits ECTS.</p> <p>Sont comptabilisées les mobilités temporaires effectuées en vue de l'obtention d'un diplôme en France (« credit mobility »), ainsi que les mobilités à des fins d'obtention d'un diplôme étranger (« degree mobility »).</p> <p>Les autres formes de mobilité ne sont pas prises en considération, notamment parce qu'elles ne sont pas comptabilisées par Eurostat.</p>
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés ayant effectuée une mobilité pendant leur cursus / nombre total de diplômés*100

Pour information : le groupe de suivi de Bologne cible à 20% à l'horizon 2020 le taux de diplômés de l'espace européen de l'enseignement supérieur ayant une expérience de mobilité en termes d'études ou de formation"

	Diplômés 2010 (année 2009-2010)	Diplômés 2011 (année 2010-2011)	Cible 2016
Nombre de diplômés ayant effectué une « credit mobility » pendant leur cursus / nombre total de diplômés	L3 : 188 sur 1 614 M2 : 95 sur 1 418	L3 : 200 sur 1 663 M2 : 186 sur 1 341	X
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante dans le cadre d'un cursus donnant lieu à délivrance d'un diplôme français (credit mobility)	L : 11.6% M : 6.7%	L : 12.0% M : 13.9%	L : 14.0% M : 18.0%

Leviers d'action : La mobilité des étudiants sortants peut se faire sous forme de séjours d'études dans le cadre de programme de coopération développés par l'UA. Les stages peuvent correspondre à des relations fixes entre les formations de l'UA et un partenaire à l'étranger ou à une démarche individuelle de l'étudiant. Ils peuvent bénéficier de soutiens financiers.

L'UA a largement développé ses coopérations internationales au cours du contrat précédent ; l'objectif essentiel sera, au cours de ce contrat, de pérenniser ces partenariats et de progresser dans les actions de coopération mises en œuvre avec chacun.

Les échanges d'étudiants sont le niveau premier de collaboration ; ils sont maintenant largement répandus et concernent toutes les composantes de l'UA.

Cette mobilité sera accompagnée comme actuellement de l'engagement de l'UA de maintenir un dispositif de soutien financier. Un dispositif d'aide à la recherche de stage à l'étranger sera mis en place.

Pour information, les étudiants de l'école d'ingénieurs ne sont pas intégrés dans les statistiques alors que l'ensemble des étudiants réalisent une mobilité à l'étranger.

La mobilité sortante tirera profit de la création du nouveau centre de langues et une politique de certification en langues sera développée.

Commentaires de l'établissement : données déterminées sur la base uniquement des mobilités effectuées via l'UA (les mobilités effectuées par l'intermédiaire d'autres établissements pour des étudiants ayant effectué une partie de leur cursus à l'université d'Angers ne sont pas intégrées dans le calcul) ; ne sont pas intégrés les diplômés de Masters MEEF et M2 Métiers de l'enseignement, ainsi que les étudiants diplômés des établissements partenaires ; les mobilités comprennent les séjours d'études à l'étranger aidés, les stages à l'étranger aidés et les stages à l'étranger de plus de 3 mois non aidés

En ce qui concerne les séjours d'études la mobilité sortante a augmenté de 43% en 5 ans

Compléments Université Angers :

Nombre étudiants en mobilité sortante (séjour d'études + stages)

	2009/2010	2010/2011	Cible 2016
Nombre de séjours aidés	423	425	
Nombre de stages aidés	250	263	
Nombre de stages non aidés	408	459	
Total mobilité sortante	1 081	1 147	1 600

Nombre étudiants inscrits à l'université d'Angers en partenariat, dont nombre en échange

	2010/2011	Cible 2016
Nombre d'étudiants étrangers en échange (mobilité entrante+partenaires)	315	400
Nombre d'étudiants en délocalisations (hors France)	300	400
Total nombre d'étudiants étrangers inscrits à l'UA en partenariat	615	800

Nombre de doubles diplômes et d'étudiants en double diplôme

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Cible 2016
Nombre de doubles diplômes	8	9	13	20
Nombre d'étudiants en doubles diplômes			63	120

Nombre de délocalisations et d'étudiants en délocalisations

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	Cible 2016
Nombre de diplômes délocalisés	7	9	7	10
Nombre d'étudiants en diplômes délocalisés			300	400

Nombre d'étudiants en cotutelle de thèse

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Cible 2016
Nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse	55	69	68	100

Leviers : Un dispositif d'accueil complet et d'intégration des étudiants d'échanges est en place depuis plusieurs années. Le soutien linguistique est apporté en cours intensif ou en accompagnement tout au long de l'année. Ces étudiants requièrent un suivi individuel et personnalisé.

La priorité de l'UA sera de poursuivre l'internationalisation de son offre de formation, avec une augmentation significative du nombre de diplômés en partenariat international.

En ce qui concerne les doubles diplômes, l'UA a cherché à développer et à institutionnaliser ces échanges. La composante Tourisme a été la première à organiser ce type de diplôme, et l'UA généralise désormais les doubles diplômes dans les différentes composantes en veillant à des flux réguliers et réciproques d'étudiants.

Dans le même esprit, l'UA a développé des délocalisations sur 2 composantes (Ecole d'Ingénieurs et Tourisme) avec six partenaires étrangers (Maroc, Roumanie, Cameroun, Chine). Pour maîtriser ce type de coopération, l'UA a adapté une charte de mise en œuvre des formations françaises à l'étranger proposée par la CPU. Elle donne un cadre pour l'ouverture, la gestion pédagogique, la gestion financière et l'évaluation de la formation délocalisée.

L'UA mène une politique incitative sur les thèses en cotutelle internationale (convention type et suivi des conventions de tutelle). Cette politique a été renforcée en 2009 par la mise en place du Bureau d'Accueil des Chercheurs Etrangers et d'une formation de 30 heures de français pour les doctorants étrangers.

Indicateur spécifique 14 : Part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française	Université d'Angers 2012 - 2016
---	--

Action	6 à 12
Objectifs	Poursuivre et renforcer le développement et la structuration d'une recherche scientifique d'excellence

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	La part de publications est égale au nombre d'articles publiés par l'établissement rapporté au nombre d'articles publiés par l'ensemble des acteurs du domaine de référence considéré. Le domaine de référence retenu est la France. On obtient ainsi la part française de l'établissement. L'indicateur est typiquement exprimé en pourcentage (%) des publications du référentiel.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enseignants-chercheurs de l'UA .
Source	OST
Mode de calcul	Nombre de publications de l'établissement / Nombre de publications dans le domaine de référence x100

Part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française

	situation 2009	situation 2010	situation 2011	cible 2016
Part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française	0,67%	0,57%	0,64%	0.70%

Leviers : l'UA n'a pas pour l'instant de gestion centralisée, contrôlée et systématisée de sa production scientifique ; les indicateurs bibliométriques sont utilisés de manière sporadique et isolée par les laboratoires et les chercheurs. La connaissance de la production scientifique de l'UA s'appuie sur les données recueillies par l'OST, qui envoie chaque année des données sur l'ensemble des publications scientifiques répertoriées du département de Maine et Loire. L'université valide ensuite ses publications et l'OST fournit alors un ensemble d'indicateurs.

Commentaires : les derniers chiffres connus sont relatifs à l'année 2008.

Action	Pilotage financier de l'établissement
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Types d'actions prévues	Situation actuelle		Cible 2016	
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Dépenses de fonctionnement = 92 % hors SAIC Dépenses d'investissement = 50% hors SAIC		Dépenses de fonctionnement > 90 % hors SAIC Dépenses d'investissement > 70% hors SAIC	
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement	1		2	
3- Elaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement) ;	2		2	
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%)	1		2	

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Types d'actions prévues	Situation actuelle		Cible 2016	
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2		2	
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1		2	

Leviers d'action : La mise en place du nouveau logiciel de comptabilité a notamment permis une simplification de l'architecture budgétaire.

Afin de mieux fiabiliser les données financières, l'organisation interne de la chaîne de dépenses a été revue ; le nombre d'utilisateurs a été largement diminué afin de mettre en place des plateformes financières pour chaque composante et parfois plusieurs services.

La commission du budget est l'instance de concertation lors de la préparation du budget ; elle discute notamment de la répartition entre composantes et services. La nouvelle méthodologie budgétaire distingue un socle de base pour le fonctionnement récurrent et un financement sur projets à l'initiative des composantes et des services.

Les soldes budgétaires des composantes servent en priorité au plan pluriannuel d'investissement élaboré depuis 2009.

La contractualisation avec les collectivités locales permet d'établir des demandes de subventions réfléchies sur plusieurs années.

Un reporting financier est réalisé chaque trimestre.

Le contrôle interne est réalisé en ce qui concerne la comptabilité et en cours pour la partie financière ; le contrôle hiérarchisé des dépenses via un contrôle partenarial est en cours de réflexion.

Au cours du prochain CQ, afin de perfectionner encore ses procédures budgétaires et comptables, l'université professionnaliser ses personnels, généralisera le contrôle interne comptable et le suivi financier dans les services communs et les composantes. Elle séparera la DAF de l'agence comptable.

Commentaires de l'université d'Angers : les taux d'exécution des dépenses peuvent être améliorés dans le cadre d'une réflexion sur la construction budgétaire.

Indicateur spécifique 16 : ressources de fonctionnement hors subventions pour charges de service public	Université d'Angers 2012 - 2016
---	---------------------------------

Action	P150, 6.2 : accroissement des ressources propres
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charge de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les autres subventions : collectivités locales, Union européenne, autres subventions de fonctionnement 2. les ressources de fonctionnement : droits d'inscription, redevances sur prestations intellectuelle, contrats de recherche (y compris les financements de l'ANR relatifs ou non aux investissements d'avenir) 3. les recettes de la formation continue 4. la taxe d'apprentissage 5. les autres prestations (études et travaux) 6. les dons et legs assimilés 7. les autres recettes encaissables

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement
------------------------------	--------------------------------------

	2010	2011	Cible 2016
Subventions (1)	6 063	6 427	7 300
Ressources de fonctionnement (2)	5 563	5 373	
<i>Dont ANR hors investissements d'avenir</i>	475	555	800
<i>Dont investissements d'avenir (le cas échéant)</i>			
Recettes de la formation continue (3)	1 758	1 596	2 500
Taxe d'apprentissage (4)	839	861	1 000
Autres (5, 6, 7)	722	1 179	
Total	14 945	15 436	

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action : Le soutien des collectivités territoriales prend des formes très variées : CPER , cellule Europe , accueil de nouvelles équipes , allocations de doctorants , financement de post doctorants , vie étudiante, culture et aide aux formations. Il conviendra de mieux articuler ces aides, dans le cadre d'un dialogue organisé et d'un conventionnement pluriannuel adapté. L'UA engagera une réflexion sur la création d'une ou plusieurs fondations (régionales ; universitaires et/ou d'entreprises) pour répondre à la nécessité de diversifier et compléter les moyens financiers mais également de structurer les partenariats avec les milieux économiques.

Toutes les unités de recherche ont un rayonnement a minima national ; la soumission notamment à des projets ANR et un dialogue plus suivi avec les EPST, avec leur vision nationale, sont de nature à amplifier ce rayonnement. Pour les projets ANR, l'aide au montage et au suivi des projets, déjà en place, sera confortée.

La dimension internationale de la recherche est déjà présente dans la quasi-totalité des unités de recherche ; le potentiel de dépôts de projets européens existe et le nombre de soumissions doit être significativement augmenté, les chercheurs étant actuellement accompagnés par la Cellule Europe, devenue celle du site du dispositif Europe, et recherche du PRES UNAM.

Des synergies en matière de perception de la taxe d'apprentissage sont prévues.

Commentaires de l'université d'Angers :

Une augmentation de 70% des abondements Région est prévue sur l'enseignement à l'horizon des 6 prochaines années. Toutefois, les crédits accordés par le Conseil Général du Maine et Loire sont en nette diminution depuis 2010. Il sera difficile d'espérer de fortes marges de manœuvre de ce côté-là. Par ailleurs, l'Université envisage une augmentation des crédits européens, et la montée en puissance de l'OSEO sur les dernières années devrait permettre une hausse importante des subventions. Ce sont ces 2 types de subventions qui ont permis une hausse importante de l'ensemble des subventions entre 2010 et 2011.

La diminution des ressources de fonctionnement entre 2010 et 2011 est relative à la baisse des revenus de la valorisation de la recherche.

Compléments Université Angers :**Part des ressources propres sur budget total recettes**

k€	2010	2011	Cible 2016
Ressources propres (1)	8 212	7 895	
Ensemble des ressources (2)	129 290	129 058	
Part des ressources propres sur l'ensemble des ressources	6,4%	6.1%	7.0%

(1) Compte financier hors SAIC - exécution du budget (cadre 4 : section 1 : fonctionnement) - comptes 70 , 71 , 72 , 746 , 7481 , 75 , 76 , 771 , 775 , 778

(2) Compte financier hors SAIC - comptes 131 et 77 en "exécution du budget (cadre 4 : section 2 : opérations en capital)" + comptes classe 7 en "exécution budget - section 1 : fonctionnement"

Budget résultat des partenariats avec l'ensemble des collectivités locales et territoriales

k€	2010	2011	Cible 2016
Subventions de la région(1)	1 649	1 848	
Subventions du département (2)	1 046	847	
Subventions des communes et groupes de communes (3)	982	1 011	
Budget résultat des partenariats avec l'ensemble des collectivités locales et territoriales	3 677	3 706	4 000

(1) Compte financier - exécution du budget (cadre 4 : section 1 : fonctionnement) - compte 7442

(2) Compte financier - exécution du budget (cadre 4 : section 1 : fonctionnement) - compte 7443

(3) Compte financier - exécution du budget (cadre 4 : section 1 : fonctionnement) - compte 7444

Action	Pilotage du système d'information et des services numériques
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur (objectif 6, P150)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.
---------------------------------------	---

Thèmes		
	Situation actuelle (2011)	Cible 2016
1- Gouvernance du système d'information et politique numérique	4	5
2- Couverture fonctionnelle et usages des services numériques	3	4
3- Numérique au service de la formation des étudiants	2	4
4- Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	3	4
5 – Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	2	3

Thèmes	Note de situation	Cible	Observations de la MINES
Thème 1 : La gouvernance du système d'Information et la politique numérique	4	5	
Mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage de l'établissement	4	5	DSI mise en place depuis 2008, ainsi que structures de gouvernance (Comité d'Orientation du Système d'Information et Commission du Système d'Information). Service TICE mis en place dès 2000, et un conseil de gestion a été mis en place en 2009. Coordination à améliorer entre instances de gouvernances et CA/CEVU
Mise en place d'un schéma directeur du numérique couvrant l'ensemble des domaines	4	5	Schéma directeur du système d'information validé en février 2011. Projet de Schéma directeur numérique dans le contexte du PRES, avec une déclinaison établissement
Moyens financiers et humains au regard des moyens globaux	3	4	Des budgets clairement identifiés pour la DSI et le service TICE. Coté TICE, fragilité due au grand nombre de contractuels et au recours important au financement sur projets. Coté DSI, le rattachement intégral des informaticiens du service environnement de travail à la DSI doit être finalisé dans le prochain contrat.
Définition et mise en œuvre d'une stratégie de mutualisation du numérique adaptée au contexte de l'établissement (voir aussi UNT au thème 4)	4	5	L'Université d'Angers est moteur dans l'UNR (la directrice du service TICE dirige l'UNR et est chargée de mission numérique pour le PRES)
Evaluation des usages et satisfaction des usagers	3	4	Coté DSI : volonté d'interroger les grands services concernés (via la commission du SI), une démarche ITIL qui reste à mettre en place. Coté service TICE, une démarche certification ISO 9001 à souligner.
Thème 2 : La couverture fonctionnelle et l'usage des services numériques	3	4	
Services de diffusion d'information ciblée et outil de travail de groupe	2	4	Agenda partagé (Zimbra) déployé niveau présidence, déploiement niveau établissement à planifier. Projet d'outil collaboratif au niveau de l'UNR. Diffusion multi-canal maîtrisée
Services à l'étudiant	4	5	e-services bien développés. A souligner, prêt de portables sur critères sociaux organisés par le SCD
Services e-pédagogie	3	4	Plateforme pédagogique Moodle déployée et largement utilisée (84% des enseignants et 87% des étudiants). Podcast en PACES. Ressources UNT Unisciel valorisées dans les parcours scientifiques.
Services d'insertion professionnelle et de suivi des étudiants	3	4	Portail de l'insertion professionnelle en place et e-portfolio en cours de généralisation
Formation et accompagnement à l'usage de l'ENT et des services	3	4	Formation de tous les néo-bacheliers organisée, à généraliser à tous les primo-entrants. Présentation des services disponibles sur la plateforme Moodle

Thème 3 : le numérique au service de la formation des étudiants :	2	4	
Développement et certification des compétences numériques des étudiants, notamment par les C2I (niveau 1 et 2)	3	4	C2i niveau 1 généralisé avec 38% des reçus. Ouverte aux BTS pour la certification en cours. C2i 2E en cours avec l'IUFM. Pour les autres C2i niveau 2, tout reste à faire.
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les étudiants	3	4	Moodle est largement utilisées par les étudiants, essentiellement pour télécharger des ressources de cours. Encore peu d'usages interactifs. Quelques cours proposent des forums.
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les enseignants	2	4	Hors EAD, Moodle est largement utilisée par les enseignants essentiellement pour des dépôts de documents. Encore peu d'usages interactifs
Formation à distance	1	3	6 formations EAD mises en place (dont L3 de math, capacité en droit). En dehors de la capacité en droit, pas de cursus complet
Évaluation des dispositifs de formation	2	3	Des évaluations régulières de formations (via questionnaires en ligne) mais pas d'évaluation systématique du numérique et des usages
Thème 4 : Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	3	4	
Politique de production de ressources pédagogiques numériques	3	4	Une démarche structurée du service TICE pour accompagner les composantes dans la production de ressources et leur scénarisation, les moyens du service sont à renforcer pour atteindre les ambitions
Démarche d'indexation et de référencement des ressources numériques	3	4	Un projet en émergence au niveau de l'établissement, une expertise claire.
Mise à disposition de ressources sur la plateforme pédagogique	3	4	L'usage de la plateforme Moodle se généralise, certaines filières sont volontaristes (ex : PACES)
Politique de diffusion de ressources et de valorisation de la production de l'établissement, y compris à l'international	2	3	Des productions dans quelques secteurs, un projet Idefi en cours (en pharmacie) qui devrait dynamiser la production
Adhésion aux UNT, production et utilisation des ressources mutualisées pour les formations de l'établissement	2	3	L'université adhère à 2 UNT : UNS3S et Unisciel. Un projet est en cours avec Unisciel pour valoriser les ressources de l'UNT dans le cadre du Plan réussite en licence.
Thème 5 : Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	2	3	
Structure d'appui à la pédagogie universitaire avec le numérique	2	3	Réflexion interne et structuration claires, des relais à mettre en place avec les enseignants dans les composantes pour développer les pratiques et les usages
Politique incitative à la réalisation de projets	3	4	Existence d'une politique d'appel à projets, mais une part importante des moyens dégagés va aux équipements
Formation et accompagnement des enseignants et personnels dans les activités pédagogiques	3	4	Les formations TICE et pédagogie sont inscrites au plan de formation (13 modules différents).
Définition d'un référentiel enseignant intégrant les activités pédagogiques numériques	2	3	Un référentiel sur les activités de formation en ligne a été élaboré et sera mis en œuvre à la rentrée 2012
Communication et valorisation des dispositifs	2	3	Une valorisation essentiellement opérée via le site Web

Leviers d'action :

L'université s'engagera dans une politique plus globale de concentration de l'ensemble des acteurs du Numérique (prospective, production, usages, valorisation et analyse autour du Numérique).

Une politique de gestion de projets élargie et encadrée par un schéma directeur du numérique englobant le Schéma Directeur du SI sera mise en place.

Un guichet unique pour les étudiants sera implémenté.

Annexe recherche et formation

UNIVERSITE D'ANGERS - STRUCTURES DE RECHERCHE / ECOLES DOCTORALES

Lab	n°	sigle	Libellé	Responsable	Etablissements co-accrédités (ED) ou tutelles (UR)
MATHEMATIQUES - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION					
ED	503	STIM	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET MATHÉMATIQUES	WANG Yide	U-Nantes , U-Angers , U-Maine, EC Nantes, ENSTIM Nantes
UMR	6093	LAREMA	<u>LABORATOIRE ANGEVIN DE RECHERCHE EN MATHÉMATIQUES</u>	CHAUMONT Loïc	CNRS U-Angers
EA	2645	LERIA	<u>LABORATOIRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE D'ANGERS</u>	HAO Jin-Kao	U-Angers
EA	4094	LISA	<u>LABORATOIRE D'INGENIERIE DES SYSTEMES AUTOMATISES</u>	BOIMOND Jean-Louis	U-Angers
EA	3858	LASQUO	<u>LABORATOIRE EN SURETÉ DE FONCTIONNEMENT, QUALITÉ ET ORGANISATION</u>	KOBI Abdessamad	U-Angers
FR	2962	FRMPL	FÉDÉRATION DE RECHERCHE MATHÉMATIQUES DES PAYS DE LA LOIRE	SORGER Christophe	CNRS U-Nantes U-Angers , U-Maine Ecole Centrale Nantes
FR	2819	ATLANSTIC	FÉDÉRATION DE RECHERCHE EN CYBERNETIQUE, INFORMATIQUE ET COMMUNICATIONS	BENHAMOU Frédéric	CNRS U-Nantes U-Angers , Ecole Centrale Nantes, ENSTIM Nantes
PHYSIQUE - CHIMIE					
ED	500	3MPL	MATIERE, MOLECULES, MATERIAUX EN PAYS DE LOIRE	CHASSENIEUX Christophe	U-Maine , U-Angers , U-Nantes, ENSTIM Nantes
UMR	6200	MOLTECH-ANJOU	<u>INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES MOLECULAIRES D'ANGERS</u>	SALLE Marc	CNRS U-Angers
EA	4464	LPhIA	<u>LABORATOIRE DE PHOTONIQUE D'ANGERS</u>	SANCHEZ François	U-Angers
SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS					
UMR	6112	LPGN-BIAF	<u>LABORATOIRE DE PLANETOLOGIE ET GEODYNAMIQUE DE NANTES</u>	HUMLER Eric	CNRS U-Nantes , U-Angers
UMS	3281	OSUNA	OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET DE L'UNIVERS DE NANTES ANGERS	LAURIEAU Patrick	CNRS U-Nantes U-Angers ,

UNIVERSITE D'ANGERS - STRUCTURES DE RECHERCHE / ECOLES DOCTORALES

Lab	n°	sigle	Libellé	Responsable	Etablissements co-accrédités (ED) ou tutelles (UR)
SCIENCES DU VIVANT					
ED	495	VENAM	VEGETAL, ENVIRONNEMENT, NUTRITION, AGRO-ALIMENTAIRE, MER	LAPIED Bruno	U-Angers , U Nantes, U Maine, Agrocampus Ouest, ONIRIS Nantes
ED	502		BIOLOGIE SANTE	TELLIER Charles	U-Nantes , U-Angers , ONIRIS Nantes
UM UMR-S UMR	106 892 6299	CRCNA	<u>CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE NANTES-ANGERS</u>	LE PENDU Jacques	INSERM CNRS U-Nantes U-Angers
UMR-S	1066	MINT	<u>MICRO ET NANOMEDECINES EN THERAPEUTIQUE</u>	BENOIT JEAN-PIERRE	INSERM U-Angers
UM UMR-S UMR	69 1083 6214	BNMI	<u>BIOLOGIE NEUROVASCULAIRE ET MITOCHONDRIALE INTEGREE</u>	HENRION DANIEL	INSERM CNRS U-Angers
UMR-S	1063	SOPAM	<u>STRESS OXYDANT ET PATHOLOGIES METABOLIQUES</u>	ANDRIANTSITOHAINA Ramaroson	INSERM U-Angers
UMR-A	1345	IRHS	<u>INSTITUT DE RECHERCHE EN HORTICULTURE ET SEMENCES</u>	RENOU Jean-Pierre	INRA U-Angers , Agrocampus Ouest
EA	4658		<u>QUALITE OSSEUSE ET MICROENVIRONNEMENT DANS LES OSTHEOPATHIES ET LES MODELES ANIMAUX</u>	CHAPPARD Daniel	U-Angers
EA	3143	LNBT	<u>LABORATOIRE DE NEUROBIOLOGIE ET TRANSGENESE</u>	EYER Joël	U-Angers
EA	3859	HIFIH	<u>HÉMODYNAMIQUE, INTERACTION FIBROSE ET INVASIVITE Tumorale HÉPATIQUES</u>	CALES Paul	U-Angers
EA	4336	LEEST	<u>LABORATOIRE D'ERGONOMIE ET D'ÉPIDÉMIOLOGIE EN SANTÉ AU TRAVAIL</u>	ROQUELAURE Yves	U-Angers
EA	3860	CRT	<u>CARDIOPROTECTION, REMODELAGE ET THROMBOSE</u>	PRUNIER Fabrice	U-Angers
EA	3142	GEIHP	<u>GROUPE D'ÉTUDE DES INTERACTIONS HÔTE-PATHOGENE</u>	BOUCHARA Jean- Philippe	U-Angers
EA	2647	RCIM	<u>RECEPTEURS ET CANAUX IONIQUES MEMBRANAIRES (RCIM)</u>	LAPIED Bruno	U-Angers
EA	921	SONAS	<u>SUBSTANCES D'ORIGINE NATURELLE ET ANALOGUES STRUCTURAUX (SONAS)</u>	RICHOMME Pascal	U-Angers
FED	4199	BIOREGOS	BIOMATERIAUX ET REGENERATION OSTEO ARTICULAIRE	WEISS Pierre	U-Nantes U-Maine, U-Angers , ONIRIS Nantes
FED	4207	QUASAV	QUALITE ET SANTE DU VEGETAL	SIMONEAU Philippe	U-Angers , U-Nantes, Agrocampus Ouest
FED	4208	ICAT	INTERACTIONS CELLULAIRES ET APPLICATIONS THERAPEUTHIQUES	ANDRIANTSITOHAINA Ramaroson	U-Angers

UNIVERSITE D'ANGERS - STRUCTURES DE RECHERCHE / ECOLES DOCTORALES

Lab n° sigle Libellé Responsable Etablissements co-accrédités (ED) ou tutelles (UR)

SCIENCES HUMAINES ET HUMANITES

ED	504	CEI	COGNITION, EDUCATION, INTERACTIONS	SEVE Carole	U-Nantes , U-Maine, U-Angers
ED	496	SCE	SOCIETES, CULTURES, ECHANGES	DENECHERE Yves	U-Angers , U-Maine, U-Nantes
UMR	6258	CERHIO	<u>CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES DE L'OUEST</u>	ANTOINE Annie	CNRS U-Rennes 2 U-Maine, U-Angers , U-Bretagne Sud
UMR	6590	ESO	<u>ESPACES GEOGRAPHIQUES ET SOCIETES</u>	GOUESET Vincent	CNRS U-Rennes 2 U-Maine, U-Nantes, U-Angers , U-Caen
UMR	6554	LETG	<u>LITTORAL, ENVIRONNEMENT, TELEDETECTION, GEOMATIQUE</u>	ROBIN Marc	CNRS U-Nantes U-Caen U-Brest, U-Rennes 2, U-Angers
EA	4639	CRILA	<u>CENTRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES EN LANGUE ANGLAISE</u>	VERNADAKIS Emmanuel	U-Angers
EA	4335	3LAM	<u>LANGUES, LITTERATURES ET LINGUISTIQUE</u>	LAURENT Franck	U-Maine , U-Angers
EA	922	CERIEC	<u>CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE SUR IMAGINAIRE, ECRITURES ET CULTURES</u>	DUFIEF Anne-Simone	U-Angers
EA	4638	LLPL	<u>LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE DES PAYS DE LA LOIRE</u>	LE GALL Didier	U-Angers , U-Nantes
FED	4201		CONFLUENCES - RECHERCHES PLURIDISCIPLINAIRES EN LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES	BARD Christine	U-Angers

SCIENCES SOCIALES

ED	501	DEGEST	DROIT, ECONOMIE, GESTION, ENVIRONNEMENT, SOCIETES, TERRITOIRES	DETCHESSAHAR Mathieu	U-Nantes , U-Maine, U-Angers
ED	88	PIERRE COUV RAT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	GOJOSSO Eric	U-Poitiers , U-Maine, U-Angers , U-Limoges, U-La Rochelle
EA	4337		<u>CENTRE JEAN BODIN (RECHERCHE JURIDIQUE ET POLITIQUE)</u>	RIHAL Hervé	U-Angers
UMR-MA	49	GRANEM	<u>GROUPE DE RECHERCHE ANGEVIN EN ECONOMIE ET MANAGEMENT</u>	BLONDEL Serge	U-Angers , Agrocampus Ouest avec le Ministère de l'agriculture
FED	4198		ARTS, CULTURES ET TERRITOIRES	PAILLER Danielle	U-Nantes , U-Angers Ecole Archi. Nantes

UNIVERSITE D'ANGERS - MASTER 2012

document provisoire

n°habili	Dom	Mention	Spécialité	Cohab	Fin
20100944 20101031 20101032 20101033	ALL DEG SHS STS	METIERS DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (MEEF)	1 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	U NANTES, U LE MANS	P
20081427	ALL	LETTRES ET LANGUES	1 CULTURES ET CRITIQUES DU TEXTE EN LITTERATURES, LANGUES ET CIVILISATIONS.	U LE MANS	R
			2 EDITION, EDITION MULTIMEDIA ET REDACTION PROFESSIONNELLE	U LE MANS	P
			3 METIERS DE LA TRADUCTION	U LE MANS	P
			4 LITTERATURE POUR LA JEUNESSE	U LE MANS	P
			5 INTERCULTURALITE: LANGUES ET CULTURES	Convention : ICO	R
			6 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : ESPAGNOL	U NANTES	P
			7 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : ANGLAIS	U NANTES, U LE MANS	P
			8 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : LETTRES MODERNES	U NANTES, U LE MANS	P
20081430	ALL	LANGUES ETRANGERES, AFFAIRES ET COMMERCE.	1 NEGOCIATEUR TRILINGUE EN COMMERCE INTERNATIONAL	U LE MANS	P
			2 LANGUES, COMMUNICATION INTERCULTURELLE ET STRATEGIE D'ENTREPRISE	Convention : ICO	P
20081431	ALL	DIDACTIQUE DES LANGUES	1 DIDACTIQUES, POLITIQUES LINGUISTIQUES ET TICE	U LE MANS	&
			2 ECOLE ET PLURILINGUISME	U LE MANS	P
			3 FLE, MEDIAS ET FRANCOPHONIE	Convention : ICO	&
20081195	DEG	DROIT DES AFFAIRES	1 DROIT DES ENTREPRISES		P
			2 DROIT ET PRATIQUE DES CONTRATS		&
			3 DROIT ET STRATEGIES DES ENTREPRISES DU VEGETAL		P
20081196	DEG	DROIT PRIVE	1 DROIT ET PRATIQUE DE LA PROCEDURE		P
			2 DROIT ET PRATIQUE DES CONTRATS		&
			3 HISTOIRE DU DROIT	U-NANTES, U-RENNES 1	R
20081267	DEG	DROIT PUBLIC	1 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN		R
			2 DROIT DES INTERVENTIONS PUBLIQUES		P
			3 MANAGEMENT ET DROIT DES ORGANISATIONS SCOLAIRES	U-MARNE LA VALLEE	P
			4 HISTOIRE DU DROIT	U-NANTES, U-RENNES 1	R
			5 ETHIQUE, NORMES ET SANTE		&
20081349	DEG	MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE, DE LA RESTAURATION, ET DES LOISIRS	1 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DES LOISIRS		P
			2 CHEF DE PROJET, CONSEIL EN DEVELOPPEMENT		P
20081350	DEG	MANAGEMENT DE LA CULTURE : ARTS ET PATRIMOINE	1 VALORISATION ECONOMIQUE DE LA CULTURE		&
			2 PATRIMOINE, SPECTACLE VIVANT ET ACTION CULTURELLE	Convention : ICO	P
			3 DIRECTION DE PROJETS DANS LES NOUVELLES FILIERES CULTURELLES		&
20081415	DEG	STRATEGIE ET INGENIERIE ECONOMIQUE (SIE)	1 INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET STRATEGIE COMPETITIVE		&
			2 CHARGE DE DEVELOPPEMENT : ENTREPRISES ET TERRITOIRES DURABLES		&
			3 DIRECTION DE PROJETS DANS LES NOUVELLES FILIERES CULTURELLES		&
			4 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES		P
			5 INGENIERIE ECONOMIQUE		&
20081416	DEG	BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	1 GESTION DE PATRIMOINE		P
			2 SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES		P

n°habili	Dom	Mention	Spécialité	Cohab	Fin
20081417	DEG	MANAGEMENT	1 METIERS DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE	U NANTES	&
			2 MARKETING ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		P
			3 MARKETING DES SERVICES ET REVENUE MANAGEMENT		P
			4 ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DOUBLE COMPETENCE		P
			5 AUDIT ET GESTION DES RISQUES		P
			6 COMPTABILITE, CONTRÔLE, AUDIT		P
			7 RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATIONS INNOVANTES		P
20120341	DEG	MANAGEMENT INTERNATIONAL	1 MANAGEMENT INTERNATIONAL DES RESSOURCES HUMAINES (MIRH)		&
			2 MANAGEMENT INTERNATIONAL ET MARKETING (MIM)		&
			3 MANAGEMENT FINANCIER ET CONTROLE INTERNATIONAL (MFCI)		&
20052001	SHS	HISTOIRE, DOCUMENT	1 METIERS DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHEQUES	U NANTES, U LE MANS	&
			2 HISTOIRE DES REGULATIONS SOCIALES		R
			3 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : DOCUMENTATION		P
			4 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : HISTOIRE-GEOGRAPHIE		P
			5 CONFLICTUALITES ET MEDIATIONS		Convention : ICO
20081441	SHS	DYNAMIQUES ET ACTIONS SOCIALES TERRITORIALES	1 INTERVENTIONS SOCIALES		P
20120013	SHS	PSYCHOLOGIE	1 PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET DE LA SANTE	U NANTES	P
			2 PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : DEVELOPPEMENTS, INTERACTION, DYSFONCTIONNEMENTS	U NANTES	P
			3 PSYCHOLOGIE SOCIALE ET DU TRAVAIL	U NANTES	P
			4 EVALUATIONS COGNITIVES ET CLINIQUES	U NANTES	P
			5 PSYCHOLOGIE CLINIQUE, CLINIQUE DU LIEN SOCIAL	U NANTES	P
			6 PSYCHOLOGIE GERONTOLOGIQUE	U NANTES	P
			7 NEUROPSYCHOLOGIE	U NANTES	P
			8 PSYCHOLOGIE : APPROCHES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES	U NANTES, U RENNES 2	R
			9 PSYCHOLOGIE DE LA SECURITE ROUTIERE	U NANTES	P
			10 PSYCHOLOGIE DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE	U NANTES	P
			11 PSYCHOLOGIE CLINIQUE, PATHOLOGIES, AGES ET TRANSITIONS	Convention : ICO	P
			12 PSYCHOLOGIE SOCIALE ET DU TRAVAIL, ACCOMPAGNEMENT, TRANSITIONS ET RESSOURCES HUMAINES	Convention : ICO	P
20120599	SHS	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	1 INGENIERIE DES RESSOURCES HUMAINES	Convention : ICO	P
20120284	SHS	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	1 CHARGE DE DEVELOPPEMENT ENTREPRISE ET TERRITOIRE DURABLES	AGROCAMPUS OUEST	&
			2 PAYSAGES DE L'URBAIN : STRATEGIES ET MEDIATION		&
			3 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : HISTOIRE-GEOGRAPHIE		U NANTES, U LE MANS
20081169	STS	INFORMATIQUE	1 SOLUTIONS INFORMATIQUES LIBRES		P
			2 INTELLIGENCE DECISIONNELLE		&
20081170	STS	MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	1 MATHEMATIQUES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES	U NANTES, U BRETAGNE-SUD	R
			2 INGENIERIE MATHEMATIQUE	U NANTES	P
			3 MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES	Convention : ICO	P
			4 SYSTEMES DYNAMIQUES ET SIGNAUX		R
			5 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : MATHEMATIQUES	U NANTES, U LE MANS	P

n°habili	Dom	Mention	Spécialité	Cohab	Fin
20081176	STS	PHYSIQUE	1 PHOTONIQUE, SIGNAL, IMAGERIE (PSI)		&
			2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : PHYSIQUE-CHIMIE	U NANTES, U LE MANS	P
20120022	STS	BIOLOGIE ET TECHNOLOGIE DU VEGETAL	1 BIOLOGIE VEGETALE INTEGRATIVE : GENE-PLANTE-AGROSYSTEME (BIOVIGPA)	AGROCAMPUS OUEST, U BREST, U NANTES, U POITIERS, U RENNES 1, U TOURS	R
			2 PRODUCTION ET TECHNOLOGIE DU VEGETAL (PROTEV)	AGROCAMPUS OUEST, U RENNES 1	P
			3 COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE (CCI) - DEVELOPPEMENT WEB		P
20081438	STS	TECHNOLOGIES INNOVANTES	1 INNOVATION, SANTE ET DEVELOPPEMENT DURABLE		P
			2 INNOVATION, STRATEGIES ET RESEAUX SOCIAUX		P
			3 INNOVATION DE RUPTURE ET TRANSITION		P
20081439	STS	MAINTENANCE IMMOBILIERE ET SECURITE	1 MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES PATRIMOINES IMMOBILIERS (MEPI)		P
			2 GESTION DU RISQUE ET DE LA SECURITE DES PATRIMOINES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS (GRESPII)		P
20081478	STS	SCIENCES, INGENIERIE ET MANAGEMENT DE LA SANTE	1 BIOSIGNALISATION CELLULAIRE ET MOLECULAIRE ET PHYSIOPATHOLOGIE		R
			2 SIGNAUX ET IMAGES EN BIOLOGIE ET MEDECINE	U-BREST, U-RENNES 1, U-NANTES	R
			3 MODELISATION EN PHARMACOLOGIE ET EPIDEMIOLOGIE	U-RENNES 1, U-NANTES, U-BREST, U-POITIERS, U-TOURS	R
			4 PRODUITS DE SANTE: INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.		P
			5 SECTEURS DE SANTE : MANAGEMENT QUALITE, RISQUES ET SECURITE		P
20120023	STS	ECOLOGIE, ENVIRONNEMENT	1 ZONES HUMIDES CONTINENTALES ET LITTORALES : ECOLOGIE, ECO-INGENIERIE, BIO-INDICATEURS		&
			2 TOXICOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	U LE MANS	R
			3 ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Convention : ICO	&
			4 PREHISTOIRE, PALEONTOLOGIE, PALEOENVIRONNEMENTS	U RENNES 1	&
			5 COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE (CCI) - DEVELOPPEMENT WEB		P
20120025	STS	SCIENCES PHARMACEUTIQUES	1 PSP, PROFESSIONNALISATION EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES		&
			2 VPO, VALORISATION DE LA PRATIQUE OFFICINALE		P
			3 P ² AON, POLYMERES ET PRINCIPES ACTIFS D'ORIGINE NATURELLE	U NANTES	&
			4 I & T, INNOVATION ET TRANSFERT		&
20120154	STS	CHIMIE	1 CHIMIE FINE, MATERIAUX FONCTIONNELS ET NANOSCIENCES (CHIMANA)	U LE MANS	&
			2 SCIENCES ET INGENIERIE DE L'ENVIRONNEMENT (SIE)	U NANTES	P
			3 GESTION DES RISQUES, SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT (GRISSE)	U NANTES	P
			4 GENIE DES PROCEDES-ENVIRONNEMENT-AGROALIMENTAIRE (GPEA)	U NANTES	P
			5 COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE (CCI) - DEVELOPPEMENT WEB		P
			6 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION EN PHYSIQUE CHIMIE	U NANTES, U LE MANS	P

UNIVERSITE D'ANGERS - LICENCES 2012			document provisoire
n°habili	Dom	Mention	Spécialité
20000223		CAPACITE EN DROIT	
19991761		DIPLOME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES - OPTION A	
19991762		DIPLOME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES - OPTION B	
20081230	ALL	LETTRES	
20081263	ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, ITALIEN
20081227	ALL	LANGUES LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES	
20081508	ALL	LETTRES ET SCIENCES POLITIQUES	
20081231	DEG	INGENIERIE DES SERVICES	
20081232	DEG	ADMINISTRATION PUBLIQUE	
20081233	DEG	DROIT	
20081235	DEG	SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION	
20040056	SHS	HISTOIRE	
20040058	SHS	GEOGRAPHIE	
20040059	SHS	PSYCHOLOGIE	
20081255	STS	INFORMATIQUE	
20081256	STS	SCIENCES DU VIVANT ET GEOSCIENCES	
20081257	STS	MATHEMATIQUES	
20081259	STS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
20081261	STS	INGENIERIE ET MANAGEMENT DE LA SANTE	
UNIVERSITE D'ANGERS - LICENCES PROFESSIONNELLES 2012			document provisoire
n°habili	Dom	Dénomination nationale	Spécialité
20120273	DEG	ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES	LUDOTHECAIRE ET MEDIATION DU JEU
20090019	DEG	ACTIVITES JURIDIQUES	DROIT ET METIERS DU NOTARIAT
20080138	DEG	ACTIVITES JURIDIQUES	METIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
20120010	DEG	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE	CHARGE CLIENTELE PARTICULIERS
20044098	DEG	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE	METIERS DE LA RETRAITE ET DE LA PREVOYANCE
20001140	DEG	COMMERCE	COMMERCIALISATION SPECIALISEE PRODUIT EQUIN
20050024	DEG	COMMERCE	DISTRIBUTION. MANAGEMENT ET GESTION DE RAYON (DISTECH), GRANDES SURFACES
20001297	DEG	HABILLEMENT, MODE ET TEXTILE	METIERS DE LA MODE
20060045	DEG	HABILLEMENT, MODE ET TEXTILE	MODE ET HAUTES TECHNOLOGIES
20060046	DEG	HOTELLERIE ET TOURISME	METIERS TOURISTIQUES DE LA DECOUVERTE ECONOMIQUE
20024025	DEG	HOTELLERIE ET TOURISME	CONCEPTEUR ET ACCOMPAGNATEUR EN ECOTOURISME, ACCUEIL, GESTION TOURISTIQUE
20014054	DEG	HOTELLERIE ET TOURISME	RESTAURATION
20044024	DEG	LOGISTIQUE	MANAGEMENT DES SERVICES AERIENS
20050027	DEG	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	MANAGEMENT DES PME / PMI
20044021	SHS	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BASES DE DONNEES	TRAITEMENT ET GESTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHEQUES
20044117	SHS	INTERVENTION SOCIALE	METIERS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
20044020	SHS	INTERVENTION SOCIALE	COORDINATION, HANDICAP ET VIEILLISSEMENT
20050003	SHS	AMENAGEMENT DU PAYSAGE	AMENAGEMENTS PAYSAGERS (PARCS, JARDINS, ESPACES VERTS, TERRAINS DE SPORTS)
20044028	STS	SYSTEMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS	LOGICIELS LIBRES
20100570	STS	AGRONOMIE	AGRICULTURE BIOLOGIQUE: PRODUCTION, CONSEIL, CERTIFICATION ET COMMERCIALISATION

n°habili	Dom	Mention	Spécialité
20050026	STS	AUTOMATIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	MAINTENANCE DES SYSTEMES AUTOMATISES
20090929	STS	BATIMENT ET CONSTRUCTION	CONSEILLER TECHNIQUE EN ENVIRONNEMENT ET HABITAT
20024023	STS	BATIMENT ET CONSTRUCTION	GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE TECHNIQUE DES SITES IMMOBILIERS
20080034	STS	BIOTECHNOLOGIES	BIOLOGIE ANALYTIQUE ET EXPERIMENTALE DES MICRO-ORGANISMES, DU VEGETAL ET DE L'ANIMAL
20090923	STS	ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE	GENIE ELECTRIQUE POUR LE BATIMENT
20034317	STS	ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE	MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES
20024019	STS	GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	GESTION ET CONCEPTION DE PROJETS INDUSTRIELS
20014005	STS	INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION	METHODES DE MANAGEMENT INTEGRE. QUALITE/SECURITE/ENVIRONNEMENT
20080048	STS	INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION	RESPONSABLE D'EQUIPE EN PRODUCTION, EN INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES, COSMETIQUES, PHARMACEUTIQUES ET BIOTECHNOLOGIQUES
20071034	STS	LOGISTIQUE	GESTION DE LA CHAINE LOGISTIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION
20024027	STS	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION) EN ENTREPRISES D'HORTICULTURE ET DE PAYSAGE
20090925	STS	PRODUCTION INDUSTRIELLE	CONCEPTION ET REALISATION DES MACHINES SPECIALES
20070060	STS	PRODUCTIONS ANIMALES	METIERS DU CONSEIL EN ELEVAGE
20100571	STS	PRODUCTIONS VEGETALES	GESTION DE LA SANTE DES PLANTES
20044033	STS	PRODUCTIONS VEGETALES	PRODUCTIONS VEGETALES, CULTURES SPECIALISEES ET PROTECTION DES CULTURES - TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES DU VEGETAL
20024361	STS	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
20080031	STS	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	RESEAUX INFORMATIQUES ET INTERNET
20044013	STS	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	TECHNICIEN ANIMATEUR SECURITE
en attente			
20080024	DEG	COMMERCE	ACHAT
20034319	DEG	COMMERCE	CONCEPTION ET DISTRIBUTION SPECIALISEE JEUX ET JOUETS
20034318	DEG	COMMERCE	MANAGEMENT ET DISTRIBUTION : MANAGEMENT DE RAYON DE PRODUITS AGRICOLES, HORTICOLES OU ALIMENTAIRES
20070059	DEG	COMMERCE	VITICULTURE-OENOLOGIE : MARKETING ET COMMERCE INTERNATIONAL DES VINS DE TERROIRS
20060120	DEG	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	GESTION DE L'HABITAT SOCIAL
20050028	DEG	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	MANAGEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES
20044042	DEG	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
20044133	DEG	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS	MANAGEMENT DES ETABLISSEMENTS EQUESTRES
20120602	STS	SANTE	TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL
20120613	SHS	DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL	GUIDE-CONFERENCIER

UNIVERSITE D'ANGERS

Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie « cursus licence » Habitations à la rentrée 2012

IUT d'ANGERS

Implantation	Spécialité	Options	Date d'habilitation	Durée	Date d'échéance
ANGERS	GENIE BIOLOGIQUE	ANALYSES BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES AGRONOMIE	2012-2013	5 ans	2016-2017
ANGERS	GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE		2012-2013	5 ans	2016-2017
ANGERS	GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS	FINANCES – COMPTABILITE PETITES ET MOYENNES ORGANISATIONS RESSOURCES HUMAINES	2012-2013	5 ans	2016-2017
ANGERS	TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION		2012-2013	5 ans	2016-2017
CHOLET	GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE		2012-2013	5 ans	2016-2017
CHOLET	CARRIERES SOCIALES	EDUCATION SPECIALISEE ASSISTANCE SOCIALE	2012-2013	5 ans	2016-2017